



لضمان وديانتكم البنكية
Pour la garantie de vos dépôts bancaires



SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES

RAPPORT ANNUEL 2021



SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	6
MOT DU DIRECTEUR GENERAL	8
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
Première partie : Environnement international	13
Deuxième partie : Environnement national	18
A. Environnement macroéconomique.....	18
B. Evolution du secteur bancaire.....	26
Troisième partie : Derniers développements en matière de garantie des dépôts.....	42
A. Publications de l'IADI.....	42
B. Conseil de Stabilité Financière.....	44
Quatrième partie : Activités de la SGFG en 2021	47
A. A propos de la SGFG.....	47
B. Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG.....	49
C. Principaux faits marquants 2021	53
C. Bilan des réalisations du plan d'actions 2021.....	55
D. Travaux réalisés	57
E. Travaux des comités internes	62
F. Coopération internationale et assistance technique	63
Cinquième partie : Etats et résultats financiers du FCGD et de la SGFG	67
A. Présentation du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts	67
B. Comptes de l'exercice 2021 du FCGD	68
C. Comptes de l'exercice 2021 de la SGFG	77
D. Bilan de la SGFG.....	77
Résolutions de l'Assemblée Générale	84



ABREVIATIONS

BAM	Bank Al-Maghrib
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CAR	Comité d'Audit et des Risques
CGNC	Code Général de Normalisation Comptable
CI	Comité d'Investissement
CIR	Comité d'Intervention et de Résolution
CNC :	Conseil National de la Comptabilité
CSF	Conseil de Stabilité Financière
CPs	Principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces
FCGD	Fonds Collectif de Garantie des Dépôts
FDIC	Organisme de garantie des dépôts américain
FGDBP	Fonds de garantie des dépôts des banques participatives
FMI	Fonds Monétaire International
FSAP	Programme d'évaluation du secteur financier
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HCP :	Haut-Commissariat au Plan
IADI	Association internationale des systèmes de garantie des dépôts
IDE :	Investissements Directs Etrangers
IFSB	Conseil des Services Financiers Islamiques
MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
PIB	Produit Intérieur Brut
RNBD	Revenu National Brut Disponible
SA	Société anonyme
SGFG	Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires



MOT DU PRESIDENT

Nous publions, cette année, notre sixième rapport annuel marqué par l'achèvement des objectifs de notre troisième plan stratégique 2019-2021.

Au cours de ces trois dernières années, les principales priorités que nous nous sommes fixés ont porté sur la nécessité de doter la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) des capacités nécessaires à l'indemnisation des déposants, le rehaussement de ses pratiques de saine gouvernance, le développement de son expertise dans l'assurance des dépôts et le déploiement de sa stratégie de communication.

Dans ce cadre, la SGFG a élaboré un manuel définissant les travaux à entreprendre et les mécanismes de coordination à mettre en place pour indemniser les déposants en cas de défaut d'un établissement membre du système de garantie des dépôts.

Elle a également amorcé la préparation des premières bases d'un écosystème d'indemnisation conforme aux meilleurs standards internationaux et a réalisé, à cet effet, une étude de faisabilité et défini les exigences auxquelles doivent répondre les principales composantes de cet écosystème.

Sur le plan de la gouvernance, nous avons institué, au sein de notre Conseil, un nouveau comité de nomination et de rémunération chargé de l'approbation de la politique de rémunération et de la désignation des responsables dans des fonctions importantes.

D'un autre côté, la SGFG a renforcé ses dispositifs de risk-management et de contrôle interne. A cet égard, il a été procédé à une refonte de la cartographie des risques afin de tenir compte des nouveaux risques émergents dans notre environnement et mieux refléter les entraves qui peuvent s'opposer à la réalisation de nos missions. De même, elle s'est dotée de nouveaux outils permettant de mieux piloter les risques financiers et ceux émanant des adhérents.

Dans le domaine de la gestion des ressources, nous avons continué à améliorer le processus de leur optimisation en achevant la première phase de notre programme de gestion en FCP obligataires.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par la mise en place du fonds de garantie des dépôts des banques participatives et l'entrée de celles-ci dans le capital de la SGFG. Cette dernière s'attèle à mettre en place l'ensemble des prérequis nécessaires à son opérationnalisation.

Pour ce qui est de nos objectifs de coopération internationale, la SGFG a piloté les travaux relatifs à la définition des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces, en étroite collaboration avec l'IADI (International Association of Deposits Insurers) et de l'IFSB (Islamic Financial Services Board).



De plus, nous avons continué à nous activer au niveau de la région MENA en organisant deux manifestations virtuelles sur la garantie des dépôts qui ont réuni plus de 145 participants représentant 78 pays.

Nous avons également renforcé notre communication interne en développant divers canaux d'échange basés sur le digital.

Fort de ces acquis, le prochain plan stratégique 2022-2023 se doit de consolider notre système de garantie de dépôts. Il intervient néanmoins dans un contexte empreint de fortes incertitudes, au plan économique, géopolitique, d'intensification des changements climatiques et d'accélération de la transformation digitale.

Ces changements profonds occupent une place importante dans le cadre de nos priorités stratégiques visant la résilience de notre système de garantie des dépôts en tant que l'un des piliers de la solidité et de la stabilité du système bancaire national.

Abdellatif JOUAHRI

Président du Conseil d'Administration



MOT DU DIRECTEUR GENERAL

Quand la pandémie de COVID-19 est survenue au début de 2020, la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) s'est efforcée d'accroître davantage ses capacités opérationnelles et techniques pour être à même d'intervenir promptement, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant ses missions.

Dans ce contexte particulier, la société a achevé, au cours de 2021, son deuxième plan stratégique et a déjà entamé des réflexions pour l'élaboration de son prochain plan 2022 – 2024, tout en capitalisant sur ses réalisations depuis sa création en 2015.

Lorsque nous avons, depuis notre premier plan stratégique, révélé notre vision, nous voulions illustrer notre engagement envers toutes les parties prenantes notamment notre engagement d'être un organisme de garantie des dépôts bancaires couronnant notre dispositif de filet de sécurité financière. Cette vision sera davantage affirmée pour être au service des déposants. Pour ce faire, nous poursuivons nos efforts visant la modernisation des moyens sur lesquels la SGFG devrait s'appuyer pour concrétiser cette vision.

Au cours de l'année écoulée, la SGFG a finalisé les moutures des cahiers des charges relatifs aux deux composantes de l'écosystème d'indemnisation des déposants ; à savoir la mise en place d'une part, d'une base de données des déposants éligibles à la garantie des dépôts, sous forme de Single Customer View, et d'autre part, d'une plateforme informatique permettant d'automatiser toutes les opérations d'indemnisation depuis la réception et le traitement des flux de données requises jusqu' au paiement des déposants éligibles.

Vu l'ampleur et l'importance de ce projet, la SGFG se concerta étroitement avec la profession bancaire pour se doter des moyens nécessaires pour produire, en temps voulu, les données sur les déposants éligibles et en même temps conduire les tests nécessaires pour s'assurer de leur exhaustivité.

Sur le plan opérationnel, la SGFG a par ailleurs renforcé son dispositif de gestion des risques et son système de contrôle interne, en se dotant des outils requis à cet effet.

Comme les années précédentes et en vue de témoigner de notre engagement à l'échelle régionale et internationale, la SGFG a participé activement aux travaux lancés par l'International Association of Deposits Insurers (IADI) ainsi que par ses partenaires internationaux notamment l'Islamic Financial Services Board (IFSB), et a organisé deux événements d'envergure en collaboration avec le secrétariat de l'IADI.

Quant au volet ayant trait à la communication interne, la SGFG s'y intéresse continûment puisqu'elle a été renforcée en mettant en place divers canaux, alimentés et mis à jour régulièrement.



D'autre part, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'actionnariat de la SGFG s'est élargi durant l'exercice 2021 par l'accueil de nouveaux actionnaires représentant les cinq banques participatives. Suite à cet élargissement, la SGFG œuvrera avec la banque centrale et le secteur bancaire participatif à entamer l'opérationnalisation du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.

À juste titre et dans le même sillage, le Comité des Etablissements de Crédit a ratifié la circulaire de Bank Al-Maghrib relative aux modalités de gestion dudit Fonds et le Conseil Supérieur des Oulémas a émis son avis conforme la concernant.

Par ailleurs, l'année 2021 sera marquée d'une pierre blanche dans la jeune histoire de la SGFG. En effet, la société s'est installée dans son nouveau siège nouvellement construit et qui permet à nos équipes de travailler dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

Aujourd'hui plus que jamais, j'ai le plaisir de souligner la rigueur du travail réalisé par nos équipes et leur engagement à accomplir les missions qui nous ont été assignées. Je suis persuadé que les efforts poursuivis par la SGFG seront couronnés de succès en vue de renforcement de notre système de garantie des dépôts pour qu'il soit au diapason des normes internationales en la matière.

Je ne manquerai pas cette occasion pour réitérer en mon nom et au nom de nos équipes mes vifs remerciements aux membres de notre Conseil d'Administration pour leur confiance, leur soutien et leur grande disponibilité.

Lhassane BENHALIMA

Directeur Général de la SGFG



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article 135 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Conseil d'Administration de la SGFG se compose des membres suivants :

Président

- ▶ **M. Abdellatif JOUAHRI**, Wali de Bank Al-Maghrib

Membres représentant la profession bancaire

- ▶ **M. Othman BENJELLOUN**, Président-Directeur Général de Bank of Africa
- ▶ **M. Mohamed EL KETTANI**, Président-Directeur Général d'Attijariwafa Bank
- ▶ **M. Mohamed Karim MOUNIR**, Président-Directeur Général de la Banque Centrale Populaire

Membres indépendants

- ▶ **M. Mohamed EL HAJJOUJI**, Expert financier
- ▶ **M. Moulay Driss IDRISI BICHR**, Expert judiciaire

Les membres indépendants du Conseil d'Administration sont nommés intuitu personae pour un mandat de 3 ans renouvelable sur la base de leur professionnalisme, intégrité et compétence.

Les représentants de la profession bancaire, désignés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), ne délibèrent pas sur les questions se rapportant à la résolution des difficultés des établissements de crédit adhérents.



Encadré n°1 : Travaux du Conseil d'Administration en 2021

Dans le cadre de sa mission, le Conseil d'Administration est informé régulièrement des activités de la SGFG et des réalisations en matière de gestion financière des ressources du FCGD.

Lors de sa 10^{ème} réunion qui a eu lieu en mars 2021, le Conseil d'Administration a examiné et approuvé les points suivants :

- Les rapports de gestion du FCGD et de la SGFG ;
- Les comptes annuels de l'exercice 2021 de la SGFG et du FCGD ;
- Les rapports des Présidents des Comités (i) Investissement, (ii) Nomination et Rémunération, (iii) Audit et des Risques, (iv) Intervention et Résolution ;
- Le projet de mise en place d'un écosystème d'indemnisation ;
- Le budget et plan d'action 2021 de la SGFG ;
- Le projet du siège social ;
- Le projet de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale.

Quatre comités assistent le Conseil d'Administration dans sa mission :

- Le Comité d'Audit et des Risques ;
- Le Comité d'Investissement ;
- Le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- Le Comité d'Intervention et de Résolution.



Première partie : Environnement international



Première partie : Environnement international

En dépit de la persistance de la pandémie avec l'apparition de nouveaux variants, l'économie mondiale a connu un rebond en 2021 après une contraction en 2020. Cette évolution, qui a concerné aussi bien les économies avancées que celles émergentes et en développement, a été favorisée par la poursuite de politiques de relance budgétaires et monétaires ainsi que par les progrès notables en matière de vaccination notamment dans les pays développés. Ainsi, après une contraction de 3,1% en 2020, la croissance mondiale s'est accélérée à 6,1%, avec des rebonds de -4,5% à 5,2% dans les économies avancées et de -2% à 6,8% dans les pays émergents et en développement.

Cette reprise est restée toutefois inégale en raison essentiellement de grandes disparités d'un pays à l'autre en matière d'accès à la vaccination. En outre, à partir du deuxième trimestre, elle a montré des signes d'essoufflement suite notamment à l'apparition de nouveaux variants de la Covid-19 et à la persistance des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et de production

Tableau n°1 : Croissance économique dans le monde (en %)

	2018	2019	2020	2021
Monde	3,6	2,8	-3,1	6,1
Economies avancées	2,3	1,6	-4,5	5,2
Etats-Unis	3,0	2,2	-3,4	5,7
Zone euro	1,9	1,3	-6,4	5,3
Allemagne	1,3	0,6	-4,6	2,8
France	1,9	1,5	-8,0	7,0
Italie	0,9	0,3	-9,0	6,6
Espagne	2,4	2,0	-10,8	5,1
Royaume-Uni	1,3	1,4	-9,3	7,4
Japon	0,6	0,3	-4,5	1,6
Economies émergentes et en développement	4,5	3,6	-2,0	6,8
Pays émergents et en développement d'Asie	6,4	5,3	0,8	7,3
Chine	6,7	5,8	2,2	8,1
Inde	6,5	4,0	-6,6	8,9
Amérique latine et Caraïbes	1,2	0,2	-7,0	6,8
Brésil	1,8	1,4	-3,9	4,6
Mexique	2,2	-0,1	-8,2	4,8
Pays émergents et en développement d'Europe	3,4	2,4	-1,8	6,7
Russie	2,8	2,0	-2,7	4,7
Turquie	3,0	0,9	1,8	11,0
Afrique subsaharienne	3,2	3,2	-1,7	4,5
Afrique du Sud	0,8	0,2	-6,4	4,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1,2	0,8	-3,3	5,8

Source : FMI et BAM.

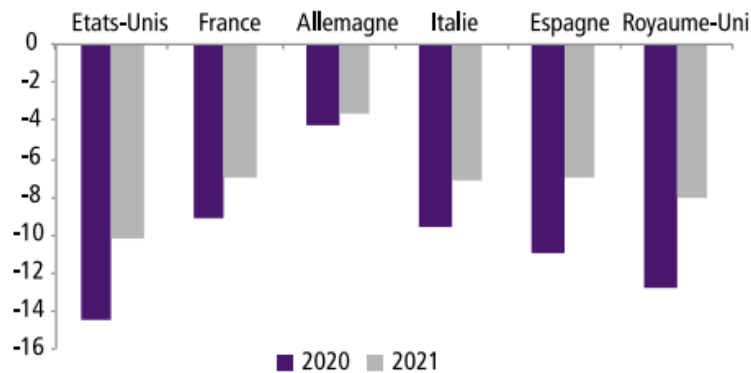


Aux Etats-Unis, après une baisse de 3,4% en 2020, la croissance a atteint 5,7%, son rythme le plus rapide depuis 1985. Cette performance s'explique surtout par une reprise vigoureuse de la demande intérieure qui a bénéficié de plusieurs plans de soutien économique depuis le début de la crise sanitaire.

L'économie de la zone euro a également enregistré une reprise historique de 5,3% après une contraction de 6,4%, reflétant en particulier des progressions du PIB de 7% en France, de 6,6% en Italie, et de 5,1% en Espagne. En revanche, la croissance a été relativement limitée à 2,8% en Allemagne où l'industrie manufacturière notamment automobile a sensiblement pâti des pénuries d'intrants.

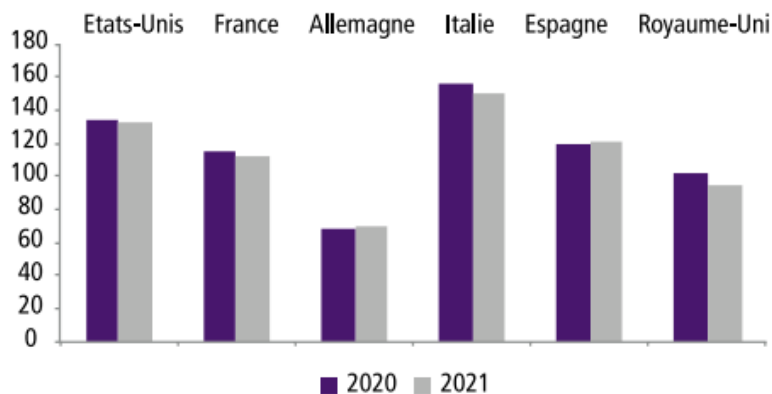
Par ailleurs, favorisée par une vaccination précoce et massive, la croissance a atteint 7,4% au Royaume-Uni, un rythme jamais réalisé depuis 1949, alors qu'au Japon, après un recul de 4,5%, elle n'a pas dépassé 1,6%.

Graphique n°1 : Solde budgétaire dans les principales économies avancées (en % du PIB)



Source : FMI et BAM

Graphique n°2 : Dette publique dans les principales économies avancées (en % du PIB)



Source : FMI et BAM



Concernant les pays émergents et en développement, la Chine a affiché en 2021 un taux de croissance de 8,1%, grâce notamment à la robustesse de ses exportations. Cependant, l'évolution infra-annuelle laisse apparaître un ralentissement graduel d'un trimestre à l'autre du rythme de l'activité économique, en lien avec les pénuries d'électricité¹, les mesures de fermetures drastiques, suite à l'apparition de nouveaux foyers de la Covid-19 et les difficultés qu'a connues le secteur de l'immobilier².

Portée par la reprise vigoureuse de la demande intérieure et des exportations, l'économie indienne s'est accrue de 8,9% après une contraction de 6,6%. Le Brésil également a renoué avec la croissance avec un rebond de 4,6%, le dynamisme des secteurs de l'industrie et des services ayant compensé le léger recul enregistré par le secteur agricole affecté par des conditions climatiques défavorables. L'économie russe a, quant à elle, largement bénéficié de la flambée des prix des produits énergétiques, la croissance s'étant établie à 4,7% après une baisse de 2,7%.

En Afrique subsaharienne, bénéficiant du renchérissement des cours des produits de base et des conditions financières mondiales accommodantes, la croissance économique a atteint 4,5% contre -1,7% une année auparavant. Cette reprise reste cependant parmi les moins fortes comparativement aux autres régions du monde, en raison de la lenteur des campagnes de vaccination et des marges de manœuvres limitées pour contrer les effets de la crise sanitaire. En particulier, la croissance a atteint 4,9% après -6,4% en Afrique du Sud, et 3,6% au lieu de -1,8% au Nigéria, tirée respectivement par l'exploitation minière et par les revenus pétroliers.

A l'instar des autres régions, et après une forte contraction, la région Moyen-Orient et Afrique du Nord a enregistré une hausse du PIB de 5,8%. Dans les pays exportateurs de pétrole, la croissance est passée, en moyenne, de -4,4% à 6,8%, portée par l'accroissement des revenus pétroliers et par la reprise des secteurs non pétroliers favorisée par l'avancement de la vaccination. Dans les pays importateurs de pétrole, en dépit du poids des secteurs de services, notamment touristiques, la croissance est ressortie à 3,1%, en moyenne, après un recul de 0,8%, bénéficiant du dynamisme de la demande extérieure de biens.

¹ Cette pénurie est la conséquence d'un approvisionnement en charbon insuffisant, suite à la hausse des prix internationaux et au durcissement de la réglementation anti-pollution. En effet, la Chine s'est engagée à réduire son intensité énergétique d'environ 3% en 2021 afin de respecter ses objectifs de lutte contre le dérèglement climatique.

² Ces difficultés sont principalement liées aux problèmes financiers d'un des plus grands groupes de promotion immobilière de Chine, l'Evergrande. Celles-ci résultent principalement du durcissement par la Banque centrale chinoise des conditions de refinancement pour freiner l'accroissement des prix de l'immobilier.



Tableau n°2 : Solde du compte courant dans le monde (en % du PIB)

	2018	2019	2020	2021
Economies avancées	0,8	0,7	0,4	0,7
Etats-Unis	-2,2	-2,2	-2,9	-3,5
Zone euro	2,9	2,3	1,9	2,4
Allemagne	7,4	7,1	7,1	7,4
France	-0,6	-0,7	-1,9	-0,9
Italie	2,5	3,0	3,7	3,3
Espagne	1,9	2,1	0,8	0,9
Royaume-Uni	-3,7	-3,1	-2,5	-2,6
Japon	3,5	3,7	3,0	2,9
Economies émergentes et en développement	-0,2	0,1	0,5	0,9
Pays émergents et en développement d'Asie	-0,3	0,6	1,5	1,0
Chine	0,2	1,0	1,7	1,8
Inde	-2,1	-0,9	0,9	-1,6
Amérique latine et Caraïbes	-2,5	-1,7	-0,2	-1,6
Brésil	-2,2	-2,7	-1,7	-1,7
Mexique	-2,1	-0,3	2,4	-0,4
Pays émergents et en développement d'Europe	1,7	1,3	0,0	1,7
Russie	7,0	3,8	2,4	6,9
Turquie	-2,8	0,9	-4,9	-1,8
Afrique subsaharienne	-2,6	-3,7	-3,0	-1,1
Afrique du Sud	-3,5	-3,0	2,0	3,7
Moyen-Orient et Asie centrale	2,7	0,5	-2,5	3,0

Source : FMI et BAM.



Deuxième partie : Environnement national



Deuxième partie : Environnement national

A. Environnement macroéconomique

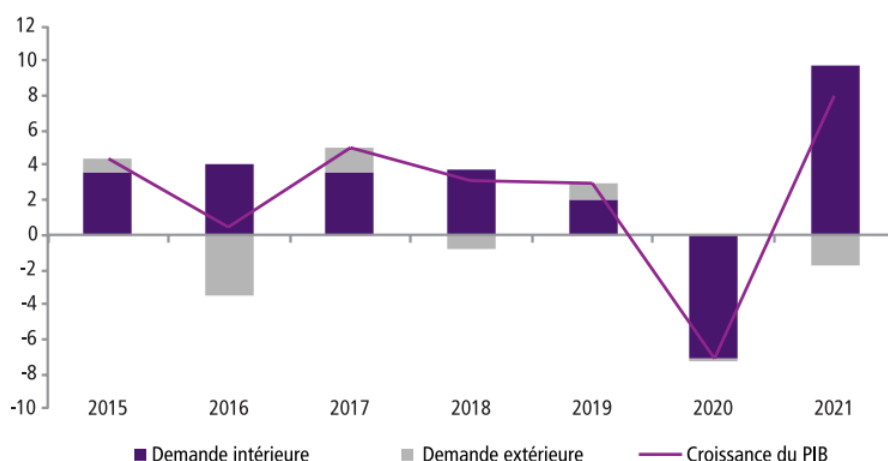
Après une contraction historique de 7,2% en 2020, l'économie nationale a enregistré un rebond de 7,9% en 2021. Outre l'effet de base, cette progression a été favorisée par l'avancée réalisée dans la campagne de vaccination et l'allègement des restrictions sanitaires, le maintien des stimulus monétaire et budgétaire, ainsi que par les bonnes conditions climatiques qui ont caractérisé la campagne agricole 2020/2021.

La valeur ajoutée agricole a marqué ainsi une expansion de 17,8% et celle des activités non agricoles s'est accrue de 6,6%. L'activité a dépassé son niveau d'avant crise dans plusieurs secteurs, notamment la « Construction », le « Commerce et réparation de véhicules » et l'« Electricité, gaz, eau, assainissement et déchets », alors que la reprise est restée partielle dans certaines branches, en l'occurrence « Hébergement et restauration », « Transports et entreposage » et « Industries manufacturières ».

L'analyse de l'évolution infra-annuelle de l'activité montre qu'après une hausse limitée de 1% au premier trimestre, le PIB en volume a affiché un accroissement de 15,2% au deuxième trimestre avant de s'inscrire en décélération avec une progression de 7,8% puis de 6,6% respectivement au cours des deux derniers trimestres de l'année.

Du côté de la demande, tirée par la consommation des ménages et l'investissement, sa composante intérieure a connu une nette amélioration avec une contribution positive à la croissance à hauteur de 9,8 points de pourcentage. En revanche, la participation des exportations nettes est ressortie négative à raison de 1,8 point de pourcentage.

Graphique n°3 : Contribution des composantes de la demande à la croissance (en points de pourcentage)

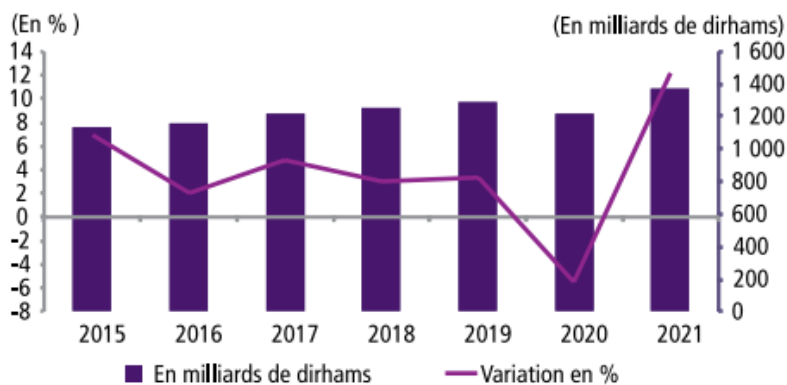


Source : HCP et BAM.



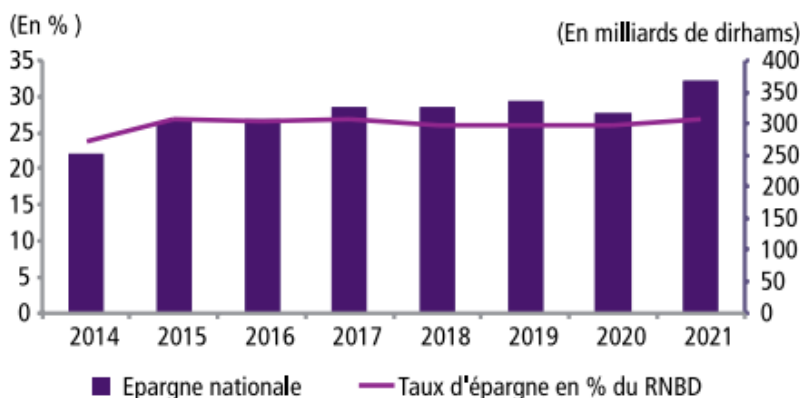
Aux prix courants, le PIB s'est chiffré à 1 284,2 milliards de dirhams, en augmentation de 11,4% par rapport à 2020 et de 3,6% comparativement à son niveau de 2019. Compte tenu des sorties de revenus de la propriété et des transferts courants en provenance de l'extérieur, le revenu national brut disponible (RNBD) s'est établi à 1 371,7 milliards, en accroissement de 12,2 % d'une année à l'autre.

Graphique n°4 : Revenu national brut disponible



Source : HCP et BAM.

Graphique n°5 : Epargne nationale



Source : HCP et BAM.

La consommation finale nationale a augmenté de 10,8% à 1002,1 milliards de dirhams et l'épargne nationale s'est raffermie de 16,2% à 369,6 milliards, soit l'équivalent de 26,9% du RNBD. S'agissant de l'investissement, il s'est établi à 398,8 milliards de dirhams ou 31,1% du PIB contre 28,8% en 2020. Dans ces conditions, le besoin de financement s'est creusé d'une année à l'autre, se situant à 29,1 milliards de dirhams soit 2,3% du PIB contre 13,4 milliards ou 1,2% du PIB un an auparavant.



Tableau n°3 : Valeur ajoutée aux prix de l'année précédente (variation en %)

	2018	2019	2020	2021
Secteur primaire	4,5	-3,9	-7,1	17,6
Agriculture et sylviculture	5,6	-5,0	-8,1	17,8
Pêche et aquaculture	-12,5	13,8	12,2	12,7
Secteur secondaire	3,1	4,1	-5,4	6,8
Extraction	-0,8	2,3	2,6	0,9
Industries manufacturières	3,2	3,4	-7,4	6,1
Distribution d'électricité et de gaz- Distribution d'eau, réseau d'assainissement, traitement des déchets	8,8	14,7	-1,3	6,5
Construction	1,3	0,5	-4,1	10,7
Secteur tertiaire	2,9	3,9	-7,9	6,4
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	-0,2	2,1	-6,6	7,9
Activités d'hébergement et de restauration	6,2	3,6	-54,6	31,6
Transports et entreposage	-0,5	5,5	-28,5	15,2
Information et communication	3,5	2,5	5,1	-0,8
Activités financières et d'assurance	1,9	5,3	0,6	4,6
Activités immobilières	3,2	1,8	-0,8	3,0
Recherches et développement et services rendus aux entreprises	6,1	8,3	-13,4	10,0
Administration publique, sécurité sociale obligatoire	3,9	6,6	5,3	4,1
Education, santé humaine et activités d'action sociale	4,1	2,0	0,8	3,0
Autres services	1,5	0,2	-23,2	2,4
Valeur ajoutée non agricole	2,8	4,0	-6,9	6,6
Valeur ajoutée totale	3,1	3,0	-7,0	7,8
Impôts sur les produits nets des subventions	2,4	2,3	-8,4	8,8
PIB	3,1	2,9	-7,2	7,9

Source : HCP et BAM.



Dans un contexte marqué par une montée des tensions inflationnistes d'origine externe, l'inflation a enregistré une nette accélération en 2021 tout en restant en moyenne à des niveaux modérés. Elle est ressortie à 1,4% sur l'ensemble de l'année au lieu de 0,7% en 2020 et 0,2% en 2019.

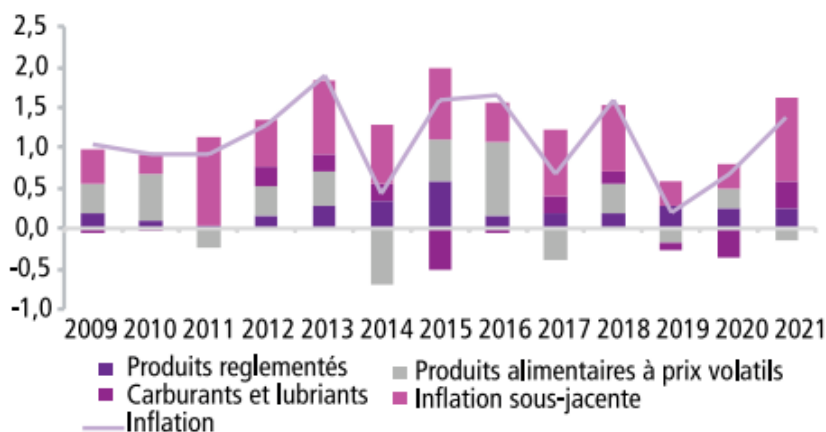
Cette hausse a été tirée essentiellement par l'inflation sous-jacente qui s'est établie à 1,7% après 0,5% en 2020, une évolution qui reflète la transmission aux prix domestiques de la flambée des cours des matières premières, notamment alimentaires et énergétiques, ainsi que de l'effet des perturbations des chaînes mondiales de production et d'approvisionnement et de l'envolée des coûts du fret international.

Graphique n°6 : Evolution de l'inflation (en %)



Source : HCP et BAM.

Graphique n°7 : Contributions à l'inflation (en points de pourcentage)



Source : HCP et BAM.



Dans ce contexte marqué par le rebond de l'économie nationale et une forte mobilisation des recettes des financements spécifiques, la situation des finances publiques a enregistré un relatif redressement en 2021. En effet, le déficit budgétaire, hors produits de cession de participations de l'Etat³, s'est atténué de 7,1% du PIB à 5,9%, niveau quasiment en ligne avec l'objectif de la loi de finances. De même, le taux d'endettement du Trésor a régressé de 3,3 points du PIB à 68,9%, traduisant des baisses à 53,1% du PIB de sa composante intérieure et à 15,9% du PIB de celle extérieure.

L'exercice budgétaire de 2021 a été caractérisé par la bonne performance des recettes fiscales qui a concerné toutes les catégories d'impôts et taxes à l'exception de l'IS ainsi que par d'importantes rentrées des mécanismes de financement spécifiques⁴ qui ont atteint 11,9 milliards de dirhams contre 2,6 milliards un an auparavant.

En parallèle, l'évolution des dépenses a été marquée par l'alourdissement de la charge de compensation, qui a dépassé de 61,2% le montant prévu par la loi de finances, et de la masse salariale en lien notamment avec la régularisation de certaines opérations d'avancement et la reprise des concours de recrutement qui auraient été gelées lors de la crise pandémique. Par contre, après un niveau exceptionnel en 2020, l'investissement a accusé un recul de 9,5%, mais son taux d'exécution ressort à 114,1%. Dans ces conditions, et compte tenu de l'apurement des opérations en instance à hauteur de 4,7 milliards, le déficit de la caisse s'est établi à 81 milliards, dont une part de 90% a été financée par des ressources domestiques.

Ainsi, le ratio de la dette publique directe au PIB a affiché un recul de 3,3 points à 68,9%, avec des replis de 1,8 point de pourcentage à 53,1% du PIB de la dette intérieure et de 1,5 point à 15,9% de celle extérieure. En revanche, son encours poursuit sa tendance haussière, avec une nouvelle augmentation de 6,3% à 885,3 milliards, reflétant des accroissements de 7,7% à 681,5 milliards de sa composante intérieure et de 2% à 203,8 milliards de dirhams de celle extérieure.

Tableau n°4 : Principaux indicateurs des finances publiques (En % du PIB base 2014, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes ordinaires	23,5	21,7	22,0	22,2	21,7	22,1	22,0	21,7
Recettes fiscales	19,8	19,0	19,3	19,6	19,7	19,3	19,3	18,9
Mécanismes spécifiques (en MM DH)	-	-	-	-	-	9,4	2,6	11,9
Dépenses globales	28,6	26,1	26,4	25,9	25,5	26,1	29,7	27,9
Dépenses ordinaires	23,1	20,7	20,6	20,1	20,0	20,2	22,2	21,8
Masse salariale	10,1	9,5	9,6	9,1	8,9	10,3	11,6	10,9
Compensation (en MMDH)	32,6	14,0	14,1	15,3	17,7	16,1	13,5	21,8
Investissement	5,4	5,4	5,8	5,8	5,5	5,8	7,5	6,1
Solde budgétaire (hors privatisation)	-4,6	-3,8	-4,2	-3,2	-3,5	-3,8	-7,1	-5,9
Dette publique directe	58,6	58,4	60,1	60,3	60,5	60,3	72,2	68,9

Source : BAM, Ministère de l'Economie et des Finances (DTFE) et HCP.

³ Pour un montant de 5,4 milliards de dirhams provenant de la cession de 35% du capital de Marsa Maroc et de 110 millions de dirhams de la cession de la totalité de la participation de l'Etat dans le capital de la société « Foncière Université Internationale de Rabat ».

⁴ Il s'agit essentiellement d'opérations de cessions d'actifs non financiers de l'Etat assorties de contrats de location par ce dernier des actifs cédés.

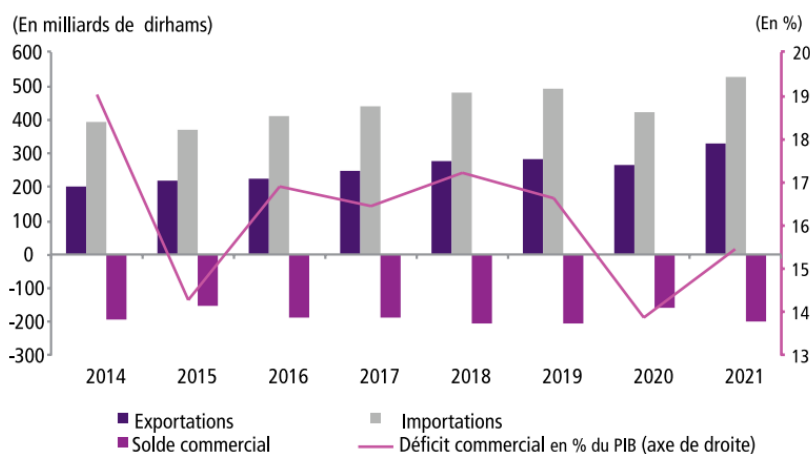


Après le recul qu'ils ont accusé en 2020, les échanges extérieurs ont connu un important rebond en 2021 en lien avec l'allègement des restrictions sanitaires et la reprise de la demande aussi bien au niveau national qu'international. Ainsi, les importations de biens ont enregistré une augmentation de 24,7%, tirée notamment par l'alourdissement de la facture énergétique et la hausse des acquisitions de produits finis de consommation. De leur part, les exportations ont progressé de 25%, reflétant celle des ventes de phosphate et dérivés et de l'automobile. Ces évolutions se sont traduites par une nette aggravation du déficit commercial de 38,8 milliards pour atteindre 198,6 milliards, ou l'équivalent de 15,5% du PIB au lieu de 13,9% en 2020. En dépit de cette détérioration, et après une tendance haussière ces dernières années, le taux de couverture est resté quasi-stable à 62,3%.

En parallèle, les inquiétudes suscitées par les vagues récurrentes de contaminations ont continué de peser sur l'activité touristique, les recettes voyages étant revenues à 34,3 milliards de dirhams contre 36,4 milliards en 2020 et 78,7 milliards en 2019. En revanche, après la résilience notable qu'ils ont affichée en 2020, les transferts des Marocains Résidents à l'Étranger (MRE) se sont accrus de 37,5% à un niveau record de 93,7 milliards. Cette performance a contribué à contenir le creusement du déficit courant qui s'est établi à 29,1 milliards, soit 2,3% du PIB au lieu de 1,2% un an auparavant.

Concernant l'évolution du compte financier, elle a été marquée notamment par l'amélioration des recettes relatives aux investissements directs étrangers à l'équivalent de 2,5% du PIB et par la réduction de 28,6% des tirages au titre des emprunts extérieurs publics. Dans le même sens, et en l'absence d'émissions obligataires du Trésor sur le marché financier international, le flux des investissements de portefeuille s'est soldé par un montant de 2,6 milliards de dirhams contre une entrée nette de 21,2 milliards en 2020.

Graphique n°8 : Balance commerciale

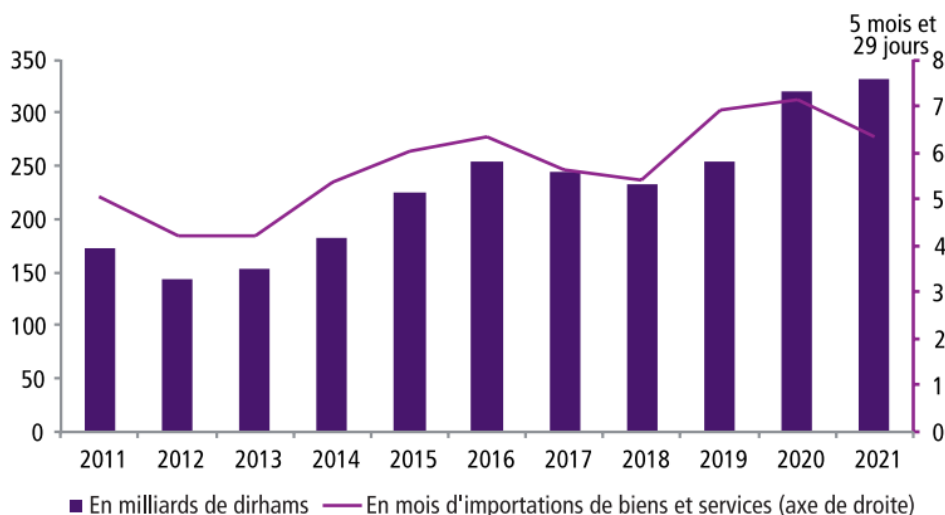


Source : BAM et Office des Changes.



Enfin, et prenant en compte les achats de devises réalisés par Bank Al-Maghrib auprès du système bancaire à travers des opérations d'adjudication et de la part reçue par le Maroc dans le cadre de la nouvelle allocation de DTS du FMI⁵, les avoirs officiels de réserve (AOR) se sont renforcés de 3,2% à 330,8 milliards de dirhams, représentant ainsi une couverture de 5 mois et 29 jours d'importations de biens et services.

Graphique n°9 : Avoirs officiels de réserve



Source : Office des Changes et calculs BAM.

Tableau n°5 : Principales rubriques de la balance des paiements* (en milliards de dirhams, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte courant	-3,8	-3,2	-4,9	-3,4	-1,2	-2,3
Déficit commercial (FAB-CAF)	16,9	16,5	17,2	16,7	13,9	15,5
Recettes de voyage (variation en %)	5,0	12,3	1,2	7,8	-53,7	-5,9
Transferts des MRE (variation en %)	4,0	5,3	-1,5	0,1	4,8	37,5
Dons	0,9	1,0	0,4	0,3	0,4	0,1
Compte financier (flux net)	-3,2	-2,5	-3,9	-2,6	0,3	-1,6
Recettes IDE	3,2	3,0	3,9	2,8	2,3	2,5
Prêts	-1,5	-2,0	-0,3	-0,9	-4,1	0,7
Crédits commerciaux	-1,8	-1,5	-0,7	-0,8	-0,9	-0,4
Numéraire et dépôts	-1,0	2,9	-0,5	-0,8	1,8	-1,2
AOR (en mois d'importations)	6,4	5,6	5,4	6,9	7,1	5,95

*Selon la 6ème édition du manuel de la balance des paiements

Source : BAM, Office des Changes et HCP.

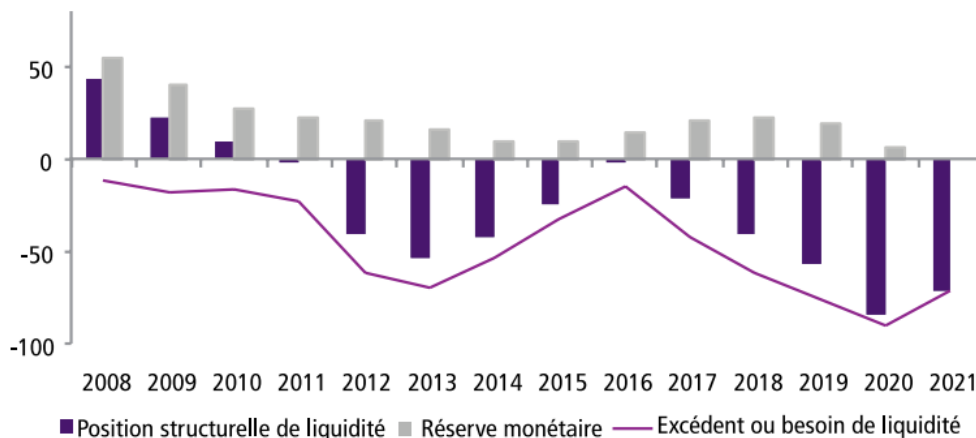
⁵ Il est à noter que le montant total de l'allocation du FMI a été de l'ordre de 650 milliards de dollars et le Maroc a reçu l'équivalent de 1,2 milliard de dollars américains, se rapportant à sa quote-part soit 0,19%.



En 2021, Bank Al-Maghrib a maintenu l'orientation largement accommodante de sa politique monétaire, gardant son taux directeur à un niveau historiquement bas de 1,50% et reconduisant l'ensemble des mesures de soutien à la liquidité du système bancaire. Dans ce contexte, le taux moyen pondéré interbancaire est resté aligné sur le taux directeur tout au long de l'année et les conditions de financement sont demeurées très favorables avec notamment la poursuite du mouvement baissier des taux d'intérêt sur les différents marchés.

Sur le plan de la gestion de la liquidité, le besoin du système bancaire s'est atténué à 70,8 milliards de dirhams en moyenne en 2021, reflétant l'amélioration des réserves de change de la Banque et le retour de la monnaie fiduciaire à des rythmes de progression proches de ceux d'avant crise. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a réduit le volume de ses interventions, le ramenant à 82,9 milliards de dirhams en 2021 en moyenne hebdomadaire après 96,3 milliards en 2020. Le recours accru aux instruments de plus longue durée s'est traduit par un allongement de la durée moyenne des interventions de Bank Al-Maghrib qui est passée de 33,3 à 55,6 jours. En conséquence, le taux interbancaire est resté aligné sur le taux directeur.

Graphique n°10 : Position structurelle de liquidité⁶ et montant de la réserve monétaire (moyennes des fins de semaine, en milliards de dirhams)



Source : BAM.

⁶ La position structurelle de liquidité des banques est la somme des réserves de change de Bank Al-Maghrib, de la position nette du Trésor et des autres facteurs nets, diminuée de la circulation fiduciaire.



B. Evolution du secteur bancaire

1. Aperçu sur le secteur bancaire

i. Banques conventionnelles

Au cours de 2021, la structure du système bancaire a connu l'agrément d'une société de financement spécialisée dans l'affacturage et le retrait d'agrément pour deux établissements de paiement et une association de micro-crédit. Ainsi, Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 91 établissements en 2020 à 89 en 2021, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 28 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Tableau n°6 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2017	2018	2019	2020	2021
Banques	24	24	24	24	24
Dont banques participatives	5	5	5	5	5
Sociétés de financement	32	28	27	27	28
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	13	13	12	12	11
Etablissements de paiement	9	13	19	20	18
Autres établissements	2	2	2	2	2
Total	86	86	90	91	89

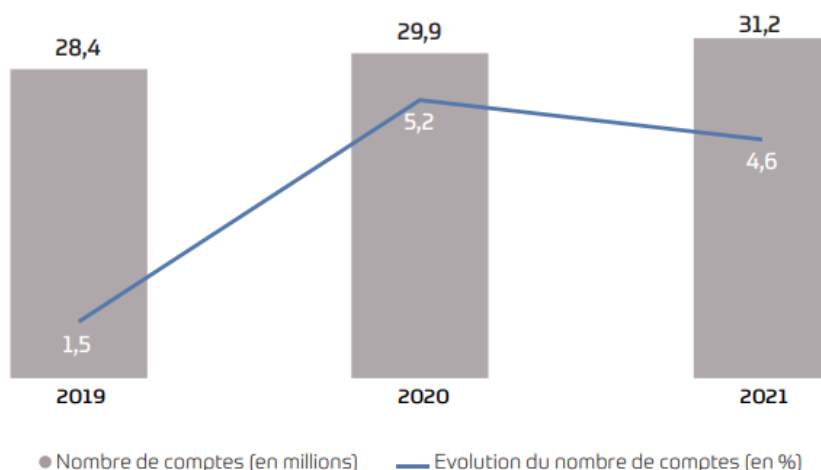
Source : BAM.

Le réseau bancaire a continué à baisser parallèlement à un accroissement des services bancaires offerts sur les canaux digitaux. Cette tendance, qui a démarré il y a quelques années, s'est accentuée depuis la survenance de la pandémie en 2020. Le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 117 unités pour ressortir à 6.056 à fin 2021. Cette évolution reflète une baisse de 140 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 23 agences pour les banques participatives.

A fin 2021, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques s'est établi à 31,2 millions de comptes, enregistrant une hausse de 4,6% après 5,2% en 2020, soit un additionnel de 1,4 million de comptes.



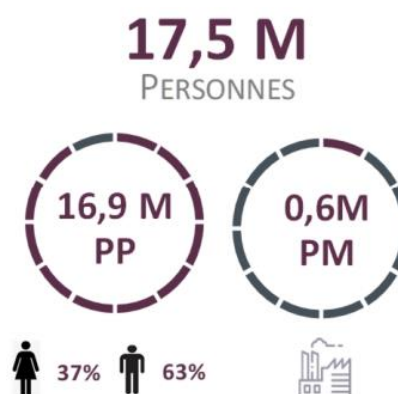
Graphique n°11 : Evolution du nombre de comptes bancaires (en %)



Source : BAM.

Le nombre de particuliers résidents ayant au moins un compte bancaire a augmenté de 0,6% contre 4,5% en 2020 pour s'établir à 14,2 millions. Le taux de détention⁷ des comptes bancaires en 2021 s'est maintenu à 53%.

Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire s'est établi à 8,8 millions à fin 2021. Les femmes détenant au moins un compte bancaire sont au nombre de 5,4 millions à la même date.



Source : BAM.
Personnes Physiques (PP), Personnes Morales (PM).

Graphique n°12 : Répartition des comptes bancaires ouverts par type



Source : BAM.

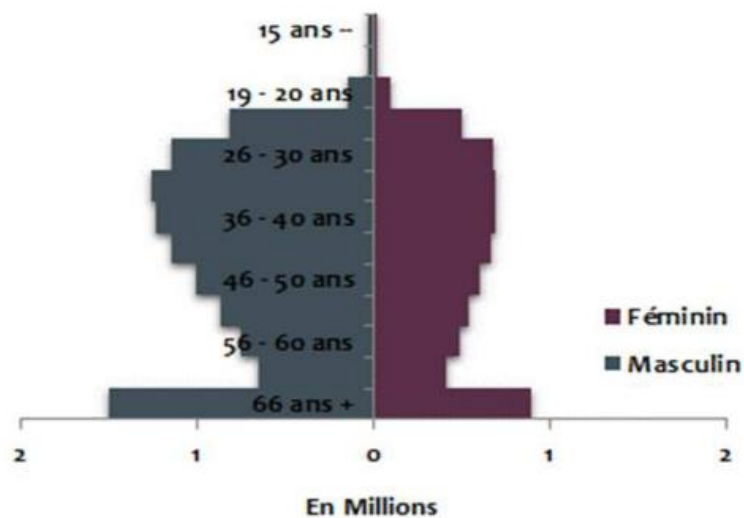
⁷ Le taux de détention, défini comme étant le nombre de personnes résidentes ayant au moins un compte bancaire actif rapporté à la population adulte résidente.



Au total, 17,5 millions de personnes détiennent au moins un compte bancaire, dont :

- moins de 4% de Personnes Morales (PM), soit 644.338.
- plus de 96% des Personnes Physiques (PP) avec :
 - 37,4% de femmes et 62,6% d'hommes.
 - La tranche d'âge « 60 ans et plus » occupe le premier rang (3,4 millions de personnes), suivie de « 31 à 35 ans » et « 36 à 40 ans » (chacune 1,9 millions).
 - 49,4% des Personnes Physiques (PP) identifiées détiennent un seul compte ouvert, 27,8% deux comptes et 12,4% trois comptes.
 - La tranche d'âge qui enregistre le taux de détention des comptes bancaires le plus élevé est de « 40 à 45 ans » pour les hommes (81,2%) et « 50 à 55 ans » pour les femmes (48,7%).

Graphique n°13 : Pyramide des âges des PP titulaires de comptes



Source : BAM.

Tableau n°7 : Répartition des Personnes Physiques (PP) titulaires de comptes par type

Catégorie de client	Nombre	Part en (%)
PP marocaines résidant au Maroc	14.948.652	88,5
PP marocaines résidant à l'étranger	1.646.475	9,7
PP étrangères non résidant au Maroc	151.265	0,9
PP étrangères résidant au Maroc	142.256	0,8
Total	16.888.648	100

Source : BAM.

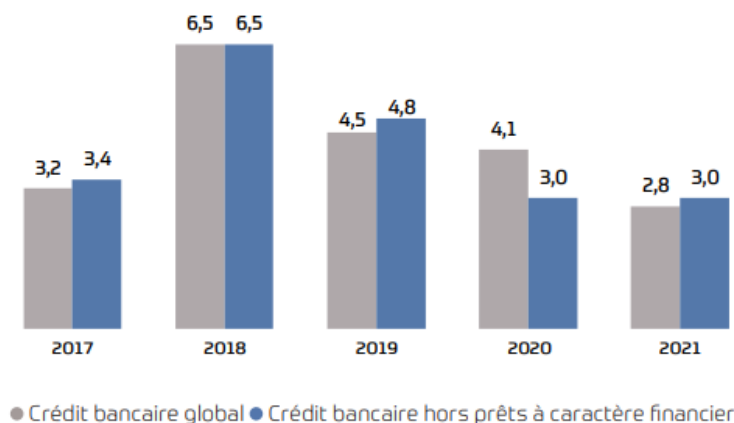


Au terme de l'année 2021, le total-actif cumulé des banques a marqué une hausse de 4,9%, contre 5,4% l'année précédente, pour s'établir à près de 1.565 milliards de dirhams. Rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB), il a représenté 122%, soit une baisse de 7 points par rapport à l'année passée qui avait été marquée par une récession économique de 7,2%.

Du côté des emplois, cette évolution reflète une hausse des crédits, notamment de trésorerie, et du portefeuille-titres. Elle recouvre, du côté des ressources, une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit.

Après une hausse de 4,1% en 2020, l'encours brut des crédits a augmenté de 2,8% à 996 milliards de dirhams. Cette décélération intervient dans un contexte marqué par la fin de la phase d'octroi des prêts garantis par l'Etat, mis en place dans le contexte de la Covid-19. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 78%, soit 6 points de moins par rapport à 2020, en lien avec le rebond du PIB.

Graphique n°14 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)



Source : BAM.

L'encours des crédits aux entreprises non financières a vu son rythme de progression s'établir à 2,4% après une hausse de 4,3% en 2020. Cette évolution retrace un accroissement de 4,1% à 439 milliards de dirhams pour les entreprises privées et une baisse de 12,2% à 44,2 milliards pour les entreprises publiques, suite à des opérations de remboursement. S'agissant des ménages, ils ont bénéficié d'un encours de crédits de 309,2 milliards de dirhams, marquant une accélération à 3,2%, après 1,8% un an auparavant.

Globalement, les crédits bénéficiant au secteur privé se sont élevés à 867,6 milliards de dirhams, en hausse de 3,4%, contre 4,8% l'année précédente, tandis que ceux destinés au secteur public ont poursuivi leur baisse à 1,1 %, après celle de 0,4% en 2020.

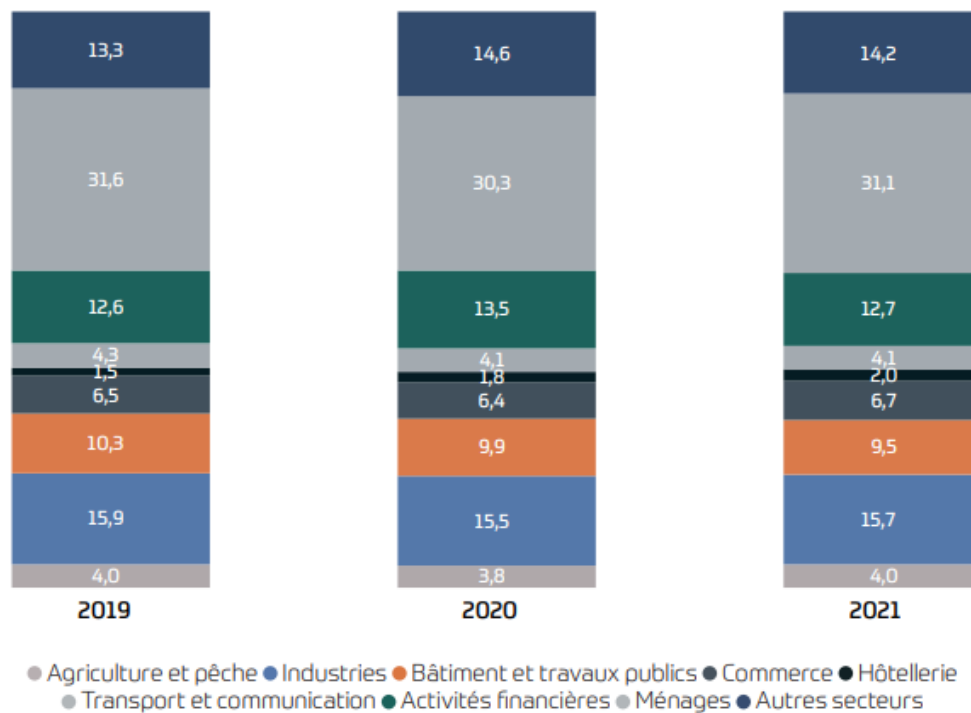


Par secteur d'activité, le secteur primaire a bénéficié, dans un contexte de bonne campagne agricole, d'un encours de crédits en hausse de 6,6% après une baisse de 0,6% une année auparavant. Sa part a ainsi augmenté de 0,2 point à 4%.

S'agissant du secteur secondaire, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 156 milliards, en hausse de 3,7% par rapport à l'année précédente, sa part dans le total du crédit ayant reculé de 0,2 point à 15,7%.

Au niveau du secteur tertiaire, les crédits accordés au secteur du commerce ont augmenté de 7,2% à 66,4 milliards. Ceux octroyés au secteur du transport et communication ont progressé de 1,7% à 40,5 milliards de dirhams, soit une part stabilisée à 4,1%. Le crédit au secteur de l'hôtellerie, avec une part en hausse de 0,2 point à 2%, a augmenté de 19% pour s'établir à 20,2 milliards de dirhams, en lien avec le recours significatif de ce secteur aux programmes de prêts Covid garantis par l'Etat.

Graphique n°15 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)

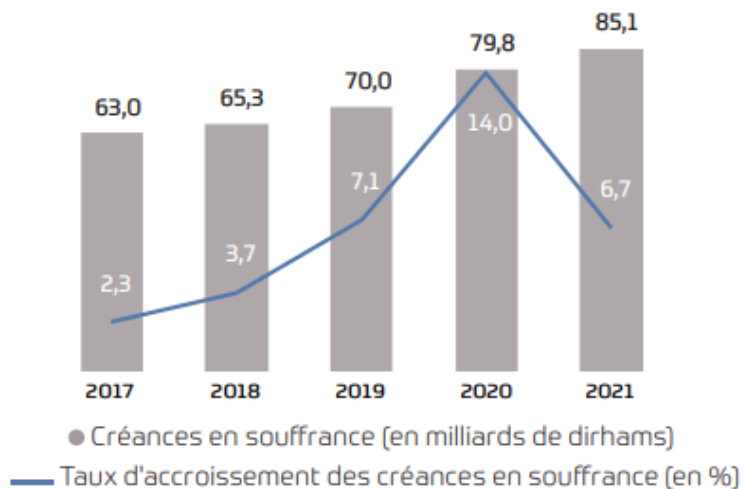


Source : BAM.

En 2021, l'évolution des créances en souffrance a décéléré à 6,7%, contre 14% une année auparavant, pour s'établir à 85,1 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité de 8,5%, marquant une hausse de 0,3 point après celle de 0,7 point enregistrée en 2020.



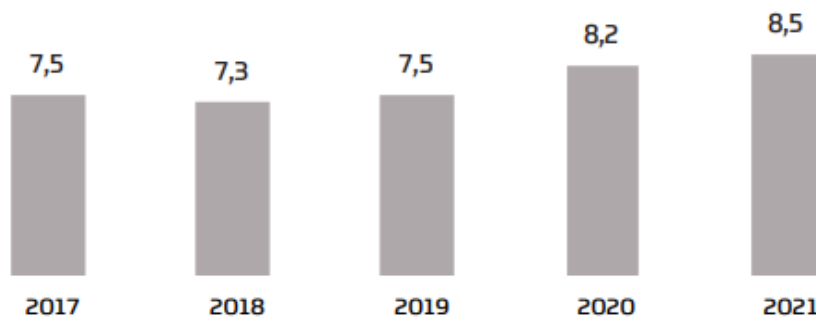
Graphique n°16 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale



Source : BAM.

Par niveau de risque, l'encours des créances pré-douteuses a enregistré une hausse de 12,8% à 6,7 milliards, tandis que celui des créances douteuses a baissé de 12,5% à 7,6 milliards. Les créances compromises ont, quant à elles, vu leur encours progresser de 8,7% à 70,8 milliards. La part des créances douteuses a ainsi baissé de deux points à 9% et celles des créances pré-douteuses et compromises ont augmenté d'un point chacune à respectivement 8% et 83%.

Graphique n°17 : Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en%) -

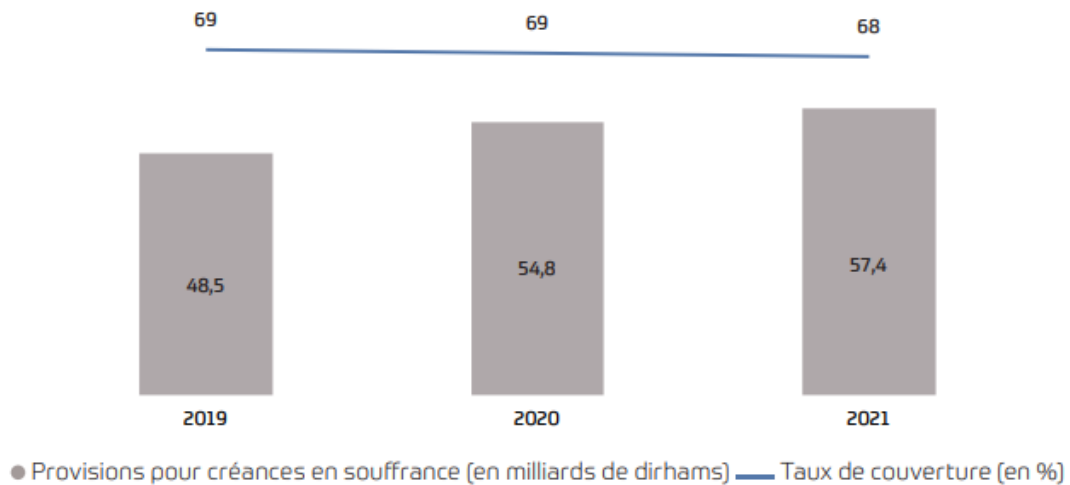


Source : BAM.

Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 4,9%, induisant un taux de provisionnement de 68% en baisse de 1,1 point sous l'effet notamment des radiations de créances totalement provisionnées et de nouveaux déclassements. Ce taux ressort à 75% pour la catégorie des créances compromises, 51% pour les créances douteuses et 9% pour les créances pré-douteuses.



Graphique n°18 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale

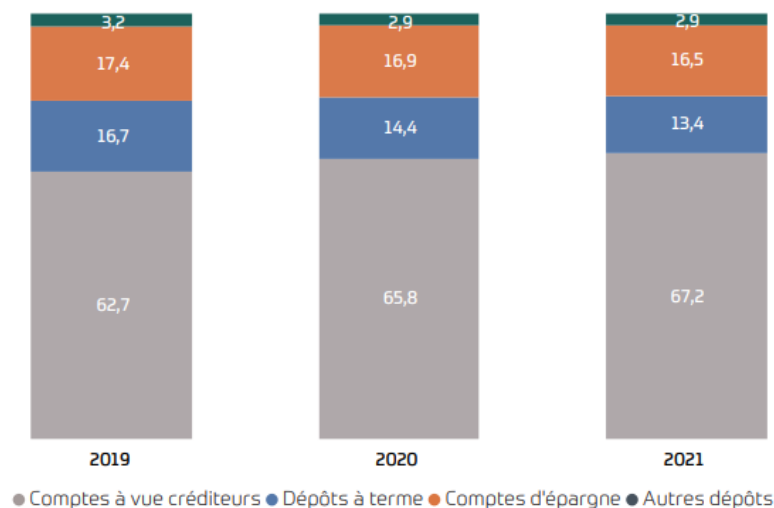


Source : BAM.

A fin 2021, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 1.056 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,3%, après 5% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 94%. Représentant 97,4% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 5,2% après 4,9% en 2020 et ceux en devises se sont accrus au même niveau que l'année précédente, soit 9%.

Par catégorie, les dépôts à vue se sont appréciés de 7,5% à 709,5 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 2,7% à près de 173,7 milliards. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 142 milliards, ont accusé une nouvelle baisse de 1,5%, après celle de 9,5% un an auparavant, dans un contexte de taux créditeurs bas. Les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont totalisé 30,7 milliards, en hausse de 4%, après une baisse de 3,9% en 2020. En conséquence, les dépôts à vue ont vu leur quote-part se renforcer à 67,2%, au détriment des dépôts à terme et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont contractées à 13,4% et 16,5%.

Graphique n°19 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)

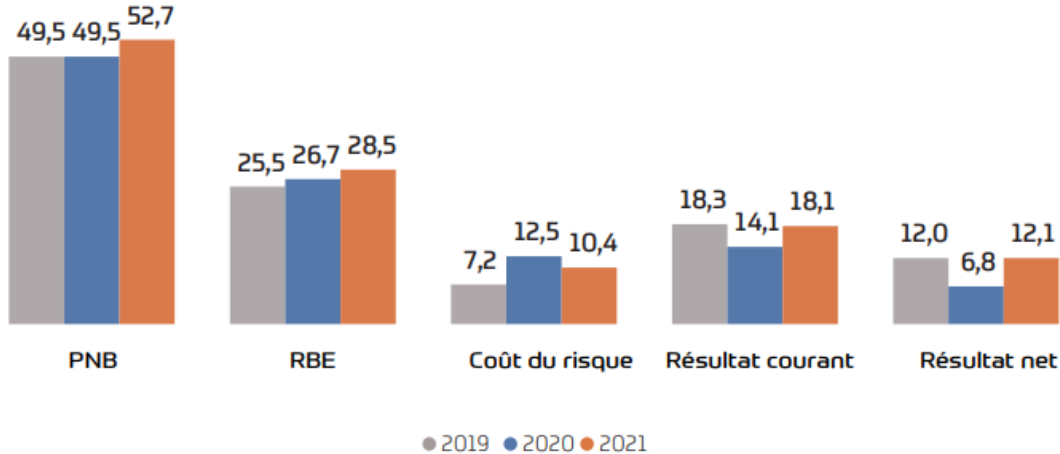


Source : BAM.



Au titre de l'exercice 2021, le résultat net des banques s'est établi à 12,1 milliards de dirhams, en hausse de 76,4%, après la contraction de 43,2% en 2020, induite notamment par la contraction de certaines activités pendant le confinement général, l'accroissement du coût du risque et la contribution des banques au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19.

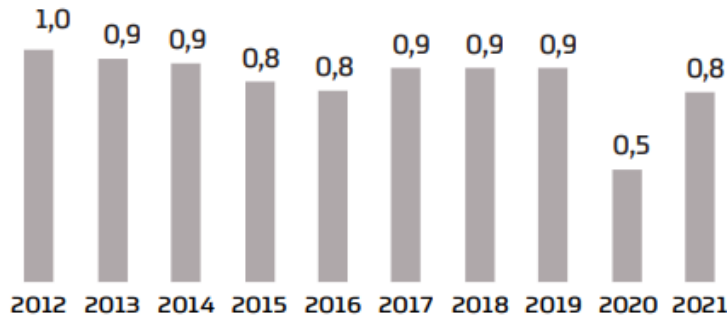
Graphique n°20 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



Source : BAM.

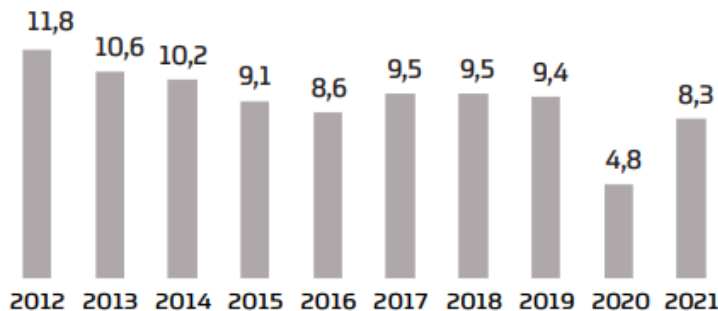
La rentabilité des actifs (ROA) s'est appréciée de 0,3 point à 0,8% et la rentabilité des fonds propres (ROE) a progressé de 3,5 points à 8,3%.

Graphique n°21 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %



Source : BAM.

Graphique n°22 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %

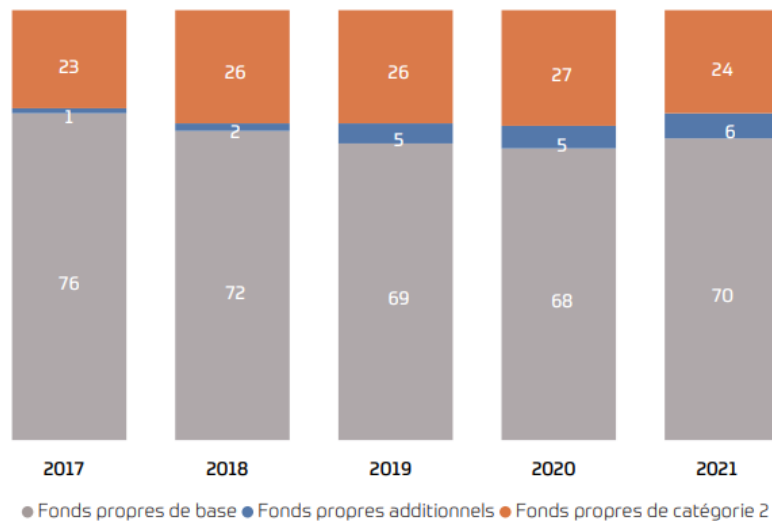


Source : BAM.



A fin 2021, les fonds propres prudentiels des banques conventionnelles ont cumulé un total de 165,1 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,7% par rapport à décembre 2020. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 125,2 milliards de dirhams⁸, soit 76%, dont près de 93% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 39,8 milliards de dirhams⁹, soit 24%

Graphique n°23 : Evolution de la structure des fonds propres prudentiels des banques - Base sociale (en %)



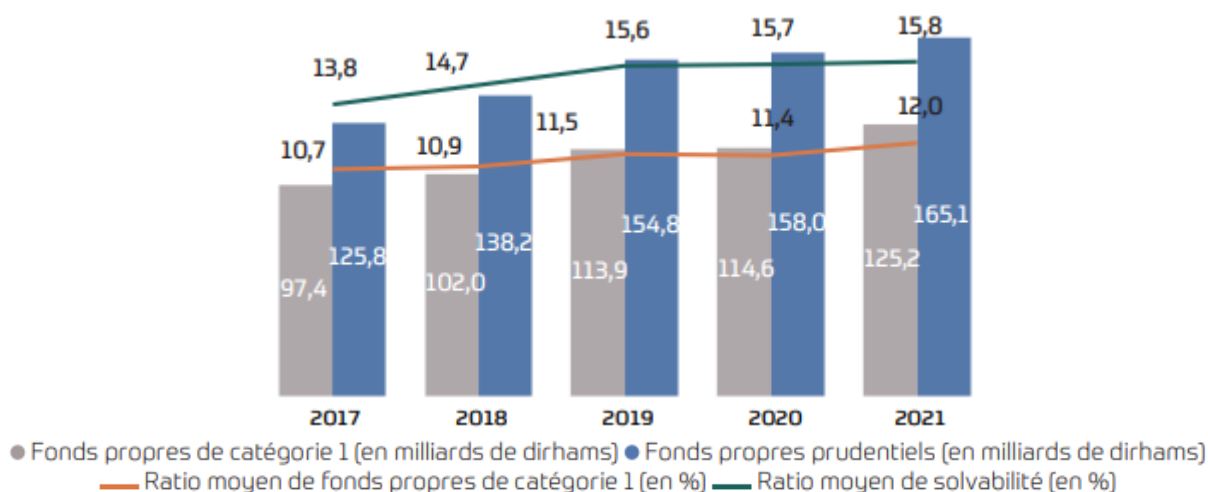
Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est accru à 15,8%, pour un minimum réglementaire de 12%. Pour sa part, le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 12% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,1% pour un minimum de 8%.

⁸ Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1ère catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2^{ème} est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

⁹ Les fonds propres de catégorie 2 incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.



Graphique n°24 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale



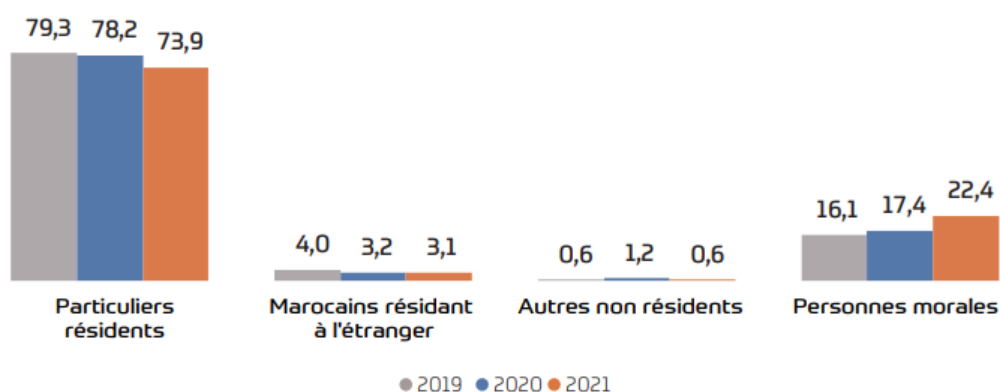
Source : BAM.

ii. Banques et fenêtres participatives

A fin 2021, les banques et fenêtres participatives cumulent un total-bilan de 22,1 milliards de dirhams, en hausse de 32% par rapport à l'année précédente, reflétant une croissance des financements Mourabaha¹⁰ en faveur de la clientèle.

En 2021, le secteur bancaire participatif a collecté 5,2 milliards de dirhams de dépôts à vue, marquant une hausse annuelle de 38% après celle de 49% une année auparavant. Ils représentent 23,7% de ses ressources, contre 22,7% l'année précédente. Ces dépôts sont détenus par les particuliers résidents à hauteur de 73,9%, en baisse de 4,3 points par rapport à l'année précédente, au profit des personnes morales dont la part a progressé de 5 points à 22,4%. Quant aux MRE, leur part est restée quasiment stable à 3,1%.

Graphique n°25 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



Source : BAM.

¹⁰ Contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance. Le paiement par le client au titre de cette opération est effectué selon les modalités convenues entre les deux parties.



Les dépôts d'investissement, dont la collecte a démarré en juin 2019, ont enregistré une hausse de 82% à 1,8 milliard de dirhams, augmentant leur part dans les ressources à 8,1%, contre 5,9% un an auparavant. Ces dépôts sont détenus à hauteur de 72% par les particuliers résidents, 21% par les personnes morales et près de 7% par les MRE.

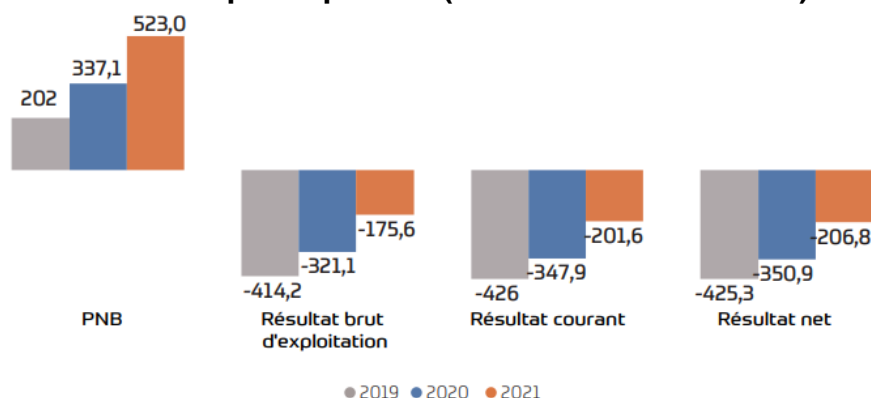
Outre les dépôts de la clientèle, les établissements participatifs se refinancent principalement par le biais de leurs fonds propres et de ressources collectées auprès de leurs maisons-mères sous la forme de contrats de Wakala bil Istithmar¹¹, de dépôts à vue intra-groupe pour les banques participatives et d'avances de liquidité exemptes d'intérêts pour les fenêtres participatives.

Au titre de 2021, les banques et fenêtres participatives ont généré un produit net bancaire de 523 millions de dirhams, en hausse de 55% par rapport à l'année précédente. Retraité des rémunérations versées aux « Mouwakil »¹² en vertu des contrats de Wakala bil Istithmar et aux titulaires de dépôts d'investissement, cet agrégat ressort à 683,7 millions de dirhams, en augmentation de 47%.

Le rythme de progression des charges générales d'exploitation a ralenti à 6% après 8% en 2020. Leur montant a totalisé 700,3 millions de dirhams, dont près de 43% sous forme de charges de personnel (+7%) et 39% de charges externes (+2%). En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation a connu une baisse significative à 134% en 2021, après 196% en 2020 et 303% en 2019.

Le résultat brut d'exploitation s'est chiffré à -175,6 millions de dirhams, en allègement de 45% par rapport à l'année précédente. Pour sa part, le coût du risque est passé de 26,8 millions à 23,9 millions de dirhams en 2021. Compte tenu de ces évolutions, le résultat net du secteur, bien que négatif, s'est atténué de 41% à -206,8 millions de dirhams. De même, la marge bancaire globale s'est renforcée de 35 points de base à 2,36%, bien qu'elle reste intégralement absorbée par les charges générales d'exploitation.

Graphique n°26 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)



Source : BAM

¹¹ Contrat par lequel un bailleur de fonds met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ce contrat ne peut donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération de l'investisseur ne peuvent être garantis. Les profits réalisés sont reversés à l'investisseur après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par l'investisseur, sauf cas de fraude ou de négligence notamment.

¹² Mouwakil : Mandants (apporteurs de capital) dans le cadre des contrats de Wakala Bil Istithmar.



Les ratios de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 pour les banques participatives se sont établis à 21,3% et 21% respectivement.

Encadré n°2 : Cadre de la solvabilité et du ratio de liquidité des banques participatives

Bank Al-Maghrib a amendé, en mars 2021, les circulaires relatives aux fonds propres et au ratio de solvabilité des banques participatives pour introduire le traitement prudentiel des financements octroyés par les banques à leur clientèle sous la forme de Wakala Bil Istithmar et de sukuks Wakala ainsi que le traitement prudentiel des refinancements levés par les banques sous forme de Wakala Bil Istithmar auprès d'autres institutions financières.

Bank Al-Maghrib a amendé la circulaire relative au ratio de liquidité à l'effet de couvrir les banques participatives. Ces dernières sont, à l'instar des banques conventionnelles, astreintes à détenir des actifs liquides pour faire face à des sorties de trésorerie dans des conditions de stress sur une période d'un mois. Le nouveau dispositif prévoit une mise en œuvre graduelle sur une période de 3 ans.



Tableau n°8 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale

	2019	2020	2021
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	15,6	15,7	15,8
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	10,8	10,7	11,1
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	18,5	18,0	18,6
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	7,5	8,2	8,5
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	6,3	6,3	5,6
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	10,3	9,9	9,5
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	13,6	13,1	14,0
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	8,5	8,3	8,4
Prêts au secteur du commerce	6,5	6,4	6,7
Prêts au secteur du tourisme	1,5	1,8	2,0
Ménages	31,6	30,9	31,1
Prêts aux autres secteurs	21,7	23,3	22,7
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,9	0,5	0,8
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	9,4	4,8	8,2
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	67,5	68,2	69,3
Charges générales d'exploitation/PNB	50,2	50,0	48,5
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	14,1	16,1	16,5
Actifs liquides/passifs à court terme	17,9	20,0	20,1
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	-1,6	5,8	-2,3

Source : BAM



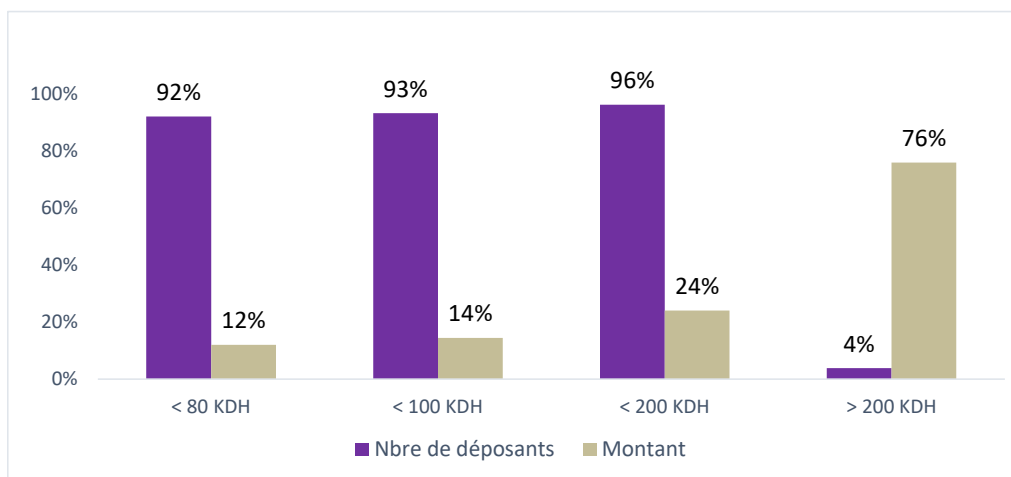
2. Ventilation des dépôts des banques

Il ressort des données des banques disponibles à fin 2021 que l'encours des dépôts éligibles à la couverture du FCGD s'est élevé à 970,81 milliards de dirhams, en hausse de 8,28% par rapport à fin 2020.

Le montant moyen de ces dépôts s'est élevé à 43.271 dirhams et s'est situé à 34.889 dirhams pour les personnes physiques et 144.545 dirhams pour les personnes morales.

Pour ce qui est de la répartition des dépôts éligibles par nombre et par tranche de montant, et à l'instar de la quasi-majorité des fonds de garantie des dépôts des pays émergents et développés, un niveau de concentration élevé est noté, traduisant une prédominance des petits déposants dans la structure des dépôts des banques.

Graphique n°27 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2021



Source : BAM et calcul de la SGFG

Les déposants dont les avoirs n'excèdent pas 80.000 dirhams, représentent près de 92,05% du nombre total des déposants et détiennent 12,03% du total des dépôts éligibles. Ceux dont les avoirs n'excèdent pas 100.000 dirhams représentent 93,23% du nombre total des déposants et disposent de près de 14,48% du montant total des dépôts éligibles. Les déposants dont les avoirs excèdent 200.000 dirhams, représentent, pour leur part, près de 3,82% du nombre total des déposants et concentrent 75,94% du total des dépôts éligibles.



Tableau n°9 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2021
(En millions)

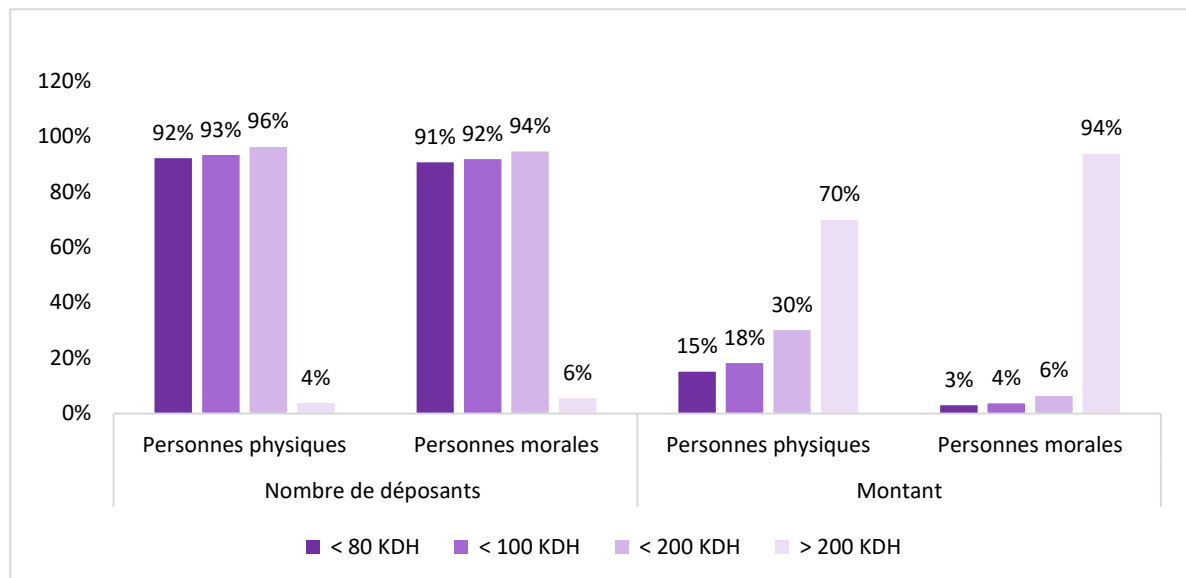
Tranche de montants en dirhams	Nombre de déposants (personnes physiques et morales)		Montant des dépôts (personnes physiques et morales)	
	Total	Part	Total	Part
Total des comptes dont le montant n'excède pas 80.000 DH	20.652.576	92,05%	116.817.868.302	12,03%
Total des comptes dont le montant n'excède pas 100.000 DH	20.917.136	93,23%	140.535.021.379	14,48%
Total des comptes dont le montant n'excède pas 200.000 DH	21.577.927	96,18%	233.544.169.184	24,06%
Total des comptes dont le montant dépasse 200.000 DH	857.894	3,82%	737.266.202.538	75,94%

Source : BAM et calcul de la SGFG

La ventilation des dépôts par tranche pour les personnes physiques éligibles indique que la quasi-totalité des déposants (96,18%) détiennent moins de 200.000 dirhams et représentent 24% du montant des dépôts éligibles. Les dépôts restants représentent approximativement 76% du volume global de ces dépôts et sont détenus par 3,82% des déposants.

Cette concentration est encore plus marquée chez les personnes morales. En effet, les dépôts inférieurs à 200.000 dirhams représentent 6% des dépôts éligibles et sont détenus par 94% des déposants. Les dépôts restants représentent 94% du volume global et sont détenus par 6% des déposants.

Graphique n°28 : Ventilation des dépôts par tranche et par déposant



Source : BAM et calcul de la SGFG



Troisième partie : Derniers développements en matière de garantie des dépôts



Troisième partie : Derniers développements en matière de garantie des dépôts

A. Publications de l'IADI

En 2021, l'IADI a publié un document de référence¹³¹⁴ portant sur les moyens de résolution des défaillances des coopératives financières tout en sauvegardant leur propre structure. Ce document de référence, qui fait suite à un document de recherche, publié en 2018, a édicté 5 orientations sur l'utilisation des outils de résolution dans le cas des coopératives financières, susceptibles d'aider les autorités de contrôle et de résolution ainsi que les organismes de garantie des dépôts concernés¹⁵.

Encadré n°3 : Coopératives financières

Les coopératives financières incluent les caisses ou banques populaires, les coopératives de crédit, (communément appelé au niveau international par Credit Unions), les banques coopératives ou mutuelles et jouent un rôle important dans le système financier de nombreux pays.

Certaines coopératives financières ont même été désignées en tant qu'institutions financières d'importance systémique par leurs autorités de contrôle. Même dans les pays où aucune coopérative financière n'a été désignée individuellement en tant qu'institution d'importance systémique, toutes les coopératives financières peuvent, prises ensemble, représenter une composante d'importance systémique du secteur financier en raison notamment de la part du marché assez importante qu'elles détiennent collectivement.

Les coopératives financières présentent des caractéristiques particulières qui les distinguent des établissements bancaires. Ces différences ont notamment trait aux objectifs qui leur sont assignés, à la structure de leur actionariat, au processus de prise de décision, aux modes d'accès aux capitaux, au modèle de gouvernance, etc...

Compte tenu des différences entre les établissements bancaires et les coopératives financières, les outils de résolution applicables aux banques ne pourraient pas toujours être utilisés directement en ce qui concerne les coopératives financières. La plupart de ces outils de résolution doivent être adaptés aux caractéristiques particulières des coopératives financières et leur mise en œuvre pourrait poser des difficultés particulières, comme la nécessité de procéder à la démutualisation¹⁶ ou, dans la plupart des cas, la difficulté pour celles-ci d'accéder à des capitaux externes du fait de leur nature coopérative. Toutefois, certains outils de résolution peuvent être utilisés de la même manière que pour les établissements bancaires.

¹³ En anglais, "Guidance Paper". Ce document porte sur les moyens de résolution des défaillances des coopératives financières tout en sauvegardant leur propre structure.

¹⁴ [IADI Guidance Paper Ways to resolve a financial cooperative while keeping the cooperative structure.pdf](#)

¹⁵ Il s'agit des organismes de garantie des dépôts qui ont la mission de traiter les difficultés des coopératives financières.

¹⁶ La démutualisation est la conversion d'une coopérative, une caisse d'épargne et de crédit ou une mutuelle en une autre forme d'organisation (généralement une forme détenue par les investisseurs, une entreprise à capital-actions). La démutualisation peut se produire par la conversion de l'avoir propre en actions, ou elle peut être le résultat d'une fusion, d'une acquisition ou d'un rachat impliquant des entreprises qui ne sont généralement pas des coopératives ou des mutuelles.



Les orientations édictées par l'IADI sur l'utilisation des outils de résolution dans le cas des coopératives financières abordent les enjeux pratiques auxquels peuvent être confrontés les organismes de garantie des dépôts et les autorités de résolution durant le processus de résolution des dites coopératives. Ces orientations se présentent comme suit :

1. Pour augmenter les chances de préserver la structure de la coopérative financière, les organismes de garantie des dépôts qui ont des responsabilités et missions étendues, telles que l'application d'une action préventive et la mitigation/gestion des risques devraient avoir un cadre solide pour une détection précoce et une intervention rapide pour les coopératives financières, à moins que ces pouvoirs ne soient attribués à une autre autorité de tutelle. Ces cadres peuvent aider à éviter la faillite d'une coopérative financière ou aider à trouver un moyen de la fusionner avec une autre coopérative financière avant la faillite, gardant ainsi la structure de la coopérative. La détection précoce et l'intervention opportune pourraient également empêcher l'érosion de la confiance des clients et des déposants dans le secteur coopératif financier.

2. Les organismes de garantie des dépôts doivent participer à des exercices réguliers de planification et de simulation des crises, basés sur une large gamme de scénarios avec des particularités différentes. Ceci est particulièrement important pour les pays qui n'ont pas eu par le passé des faillites des coopératives financières. Les leçons apprises et tirées pendant ces exercices de simulation pourraient aider les organismes de garantie des dépôts à mieux se préparer à une prise de décision rapide en cas de faillite d'une coopérative financière.

3. En cas de coexistence des organismes de garantie des dépôts et des autorités de tutelle, les objectifs, missions et pouvoirs de chaque acteur doivent être clairement définis dans un cadre légal, réglementaire ou à travers des accords (tels que les mémorandums ou ententes).

- La loi, la réglementation ou les arrangements au sein d'une autorité de tutelle devraient leur assigner des pouvoirs d'intervention suffisants pour leur permettre de résoudre les problèmes rencontrés par une coopérative financière, présentant des signes de vulnérabilité faible à un stade précoce ou procéder à sa fusion avec une autre coopérative financière ayant une situation financière solide. Ces pouvoirs d'intervention pourraient permettre d'internaliser les problèmes, de minimiser le risque de défaillance d'une coopérative financière et réduire le coût pour l'organisme de garantie des dépôts.

4. Dans les pays où les autorités de tutelle peuvent être considérées comme une première ligne de défense et l'organisme de garantie des dépôts comme la seconde ligne de défense, il est important que la solidité financière concernant une coopérative financière doive être contrôlée par l'autorité compétente. L'organisme de garantie des dépôts ayant une fonction de résolution et une surveillance devrait être proactive dans le traitement des faiblesses émergentes des coopératives financières, y compris avoir en place un plan d'urgence interne pour agir à l'avance dans le cas où les autorités de tutelle ne sont plus en mesure de servir en tant que première ligne de défense pour protéger les déposants.



5. Dans les pays où les pouvoirs de l'organisme de garantie des dépôts et/ou de l'autorité de tutelle le permettent, les opérations d'acquisition des actifs et de prise en charge des passifs de la coopérative financière défaillante par une autre coopérative financière présentant des fondements solides pourraient être considérées parmi les stratégies privilégiées pour faire face à une coopérative financière en difficulté lorsque la structure coopérative est destinée à être conservée.

- Dans les pays où les autorités de tutelle ont les pouvoirs et les responsabilités nécessaires, il peut être souhaitable que l'organisme de garantie des dépôts permette à ces autorités de tutelle de faciliter les fusions et les acquisitions entre une coopérative financière en difficulté avec une coopérative financière en bonne santé financière avant son intervention directe.

B. Conseil de Stabilité Financière

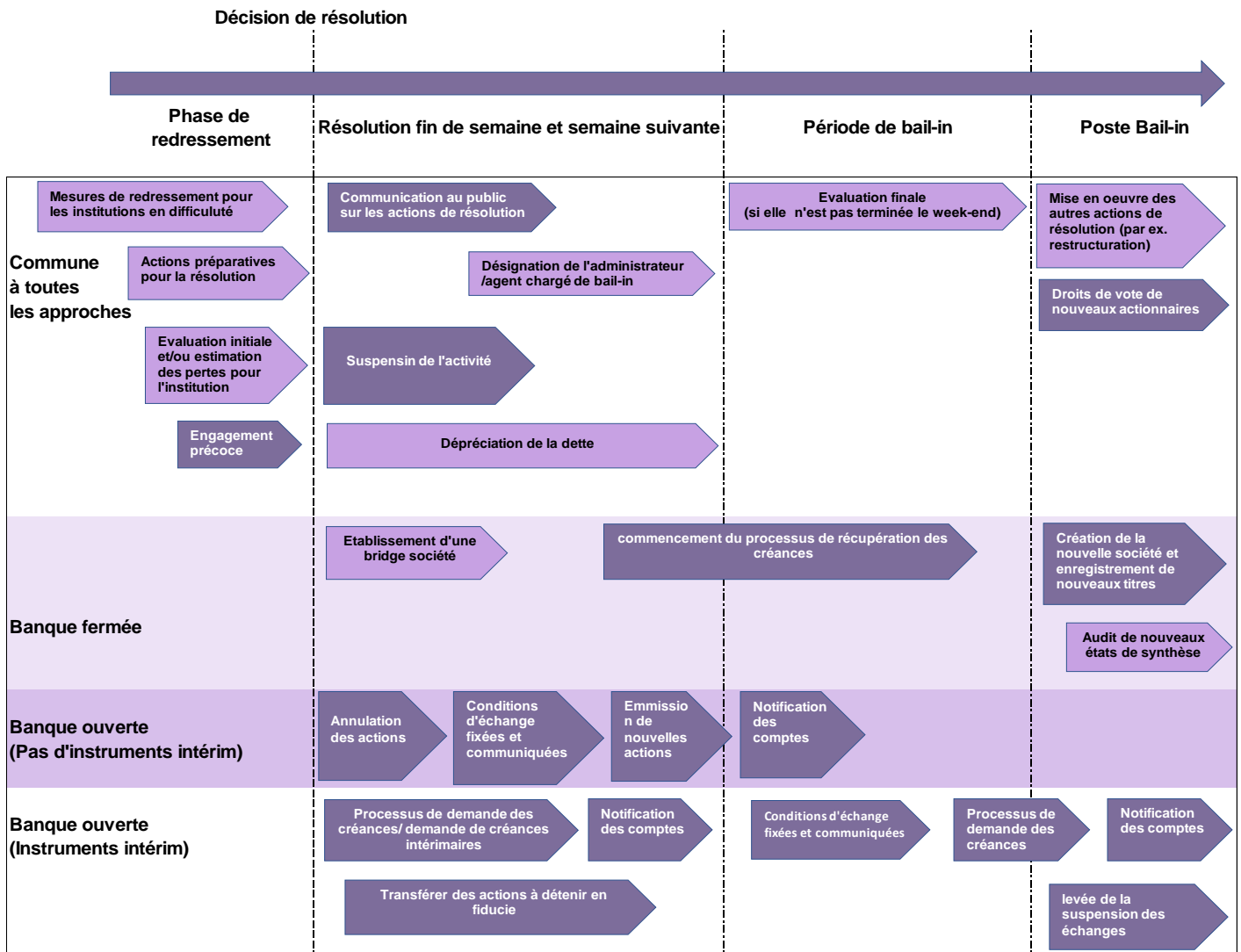
Le Conseil de Stabilité Financière a publié en 2021 un document sur les pratiques en matière d'exécution de bail-in¹⁷. Il est à souligner que le bail-in est au cœur des stratégies de résolution des banques internationales d'importance systémique. Il s'agit de la dépréciation et la conversion des instruments d'absorption des pertes (communément appelés TLAC), tels que les cautions de bail-in et autres dettes en fonds propres, contribuent à faciliter la recapitalisation financée par les créanciers de l'établissement lui-même. C'est un outil de résolution important défini dans le Key Attribute n°1 pour parvenir à une résolution ordonnée qui minimise tout impact sur la stabilité financière et assure la continuité des fonctions critiques, sans exposer les contribuables à des pertes de leurs droits.

S'appuyant sur des exemples et des pratiques de différentes juridictions, ce document fournit une description des pratiques et processus opérationnels et modalités de mise en place du processus de bail-in, ainsi que l'annulation d'actions, la dépréciation et/ou la conversion d'instruments éligibles et l'émission des actions nouvelles.

¹⁷ [Bail-in Execution Practices Paper \(fsb.org\)](https://www.fsb.org/bail-in-execution-practices-paper).



Chronologie type des éléments communs et spécifiques des approches d'exécution de bail-in





Quatrième partie : Activités de la SGFG en 2021



Quatrième partie : Activités de la SGFG en 2021

A. A propos de la SGFG

La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), société anonyme au capital social de 4.373.500 dirhams, a été créée en mai 2015 par Bank Al-Maghrib et la profession bancaire, en vertu des dispositions du chapitre 3 du titre IV de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Son capital social est détenu à parts égales, par Bank Al-Maghrib et les 21 établissements de crédit adhérents actuellement au système de garantie des dépôts¹⁸.

Nouveau siège social de la SGFG



Les missions et les activités de la SGFG sont régies, par les dispositions de la loi n°103.12 précitée et les textes pris pour son application, ainsi que par celles de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle qu'amendée et complétée. Elles s'inspirent également des principes fondamentaux des systèmes de garantie efficaces, édictés en juin 2009 et revus en 2014 par le Comité de Bâle et l'IADI.

La SGFG a pour principale mission la gestion des fonds de garantie des dépôts des banques conventionnelles et participatives ainsi que la contribution au redressement des difficultés des établissements de crédit adhérents. En vertu des dispositions de la loi n°103-12 susmentionnée, la SGFG peut également être désignée par le Wali de Bank Al-Maghrib en qualité d'administrateur provisoire d'un établissement de crédit adhérent, en difficulté.

¹⁸ Les 5 banques participatives ont souscrit au capital de la société en juillet 2021.



Encadré n°4 : missions assignées à la SGFG

En vertu des dispositions légales et réglementaires, la SGFG est chargée d'une mission qui peut être qualifiée d'intérêt général. Son rôle est de :

- Gérer le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts,
- Gérer le Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.
- Indemniser les déposants d'un établissement de crédit membre en cas d'indisponibilité de leur dépôts éligibles et de tous autres fonds remboursables à hauteur d'un montant maximum par déposants, personnes physiques ou morales, fixé par décision de Bank Al-Maghrib.
- Octroyer, à titre préventif et exceptionnel, à un établissement de crédit membre des concours remboursables dans le cadre d'un plan de résolution, approuvé par Bank Al-Maghrib. Ces concours sont accordés pour le compte des Fonds de garantie qu'elle gère.
- Prendre des participations dans le capital social d'un établissement de crédit membre. Cette prise de participations s'effectue au nom des Fonds de garantie qu'elle gère.
- Prendre des participations dans le capital social des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2,3 et 4 de l'article 115 de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Ces prises de participations s'effectuent au nom Fonds de garantie qu'elle gère.
- Intervenir en tant qu'administrateur provisoire d'un établissement de crédit membre.

Conformément à la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les activités de la SGFG sont régies par un cahier des charges, élaboré par Bank Al-Maghrib qui définit notamment :

- Les obligations afférentes à son fonctionnement ;
- Les modalités de sa contribution au redressement des difficultés des établissements de crédit ;
- Les règles déontologiques devant être respectées par son Conseil d'Administration et par son personnel ;
- Les modalités d'échange d'informations entre elle et Bank Al-Maghrib.

Sur le plan opérationnel, la SGFG s'emploie à assurer :

- La gestion du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts et du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives ;
- Le suivi de la collecte des cotisations annuelles auprès des établissements adhérents ;
- La mise en place d'un dispositif approprié pour l'indemnisation des déposants en cas d'indisponibilité de leurs fonds et avoirs éligibles ;
- Les conditions pour le recours à toute émission obligataire en cas d'insuffisance des ressources disponibles ;
- Les conditions pour l'octroi à titre préventif et exceptionnel à un établissement de crédit ou à une banque participative en difficulté, des concours remboursables ;



- Les conditions relatives à la prise de participation dans le capital social d'un établissement de crédit ou d'une banque participative en difficulté ;
- Les conditions relatives à la prise de participation dans le capital des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 115 de la loi bancaire ;
- L'intervention, en qualité d'administrateur provisoire d'un établissement de crédit ;
- La mise à la disposition du public des informations nécessaires portant sur l'accomplissement de sa mission.

B. Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG

1. Conseil d'Administration¹⁹

Le Conseil d'Administration est l'organe de décision et de supervision de l'activité de la SGFG. Il se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président et autant de fois que nécessaire.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des attributions légales et réglementaires de la SGFG. A ce titre, il approuve notamment les décisions relatives :

- à la stratégie de la société,
- à son budget annuel,
- à la politique d'investissement des ressources des deux Fonds,
- à ses procédures internes,
- à la nomination du commissaire aux comptes,
- à la stratégie de communication externe,
- aux règles déontologiques applicables au personnel,
- aux politiques de coopération et d'échange d'informations avec des associations ou organismes étrangers chargés d'assurer une mission similaire à la sienne.

2. Comités internes

Le Conseil d'Administration de la SGFG a institué quatre comités internes qui l'assistent dans ses activités. Il s'agit du Comité d'Audit et des Risques, du Comité d'Investissement, du Comité d'Intervention et de Résolution et du Comité de Nomination et de Rémunération.

Le Comité d'Audit et des Risques a pour mission d'examiner :

- les comptes et les états de synthèse avant leur présentation au Conseil d'Administration,
- le processus de sélection de l'auditeur externe des fonds de garantie et du commissaire aux comptes de la société,
- les questions relatives au système de contrôle interne et au dispositif de gestion des risques.

¹⁹ Cf. page 10 en ce qui concerne la composition actuelle du Conseil d'Administration.



Ce Comité est présidé par le Directeur Général de Bank Al-Maghrib et est composé de deux administrateurs indépendants ainsi que du Directeur Général de la SGFG. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité d'Investissement a pour mission la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil d'Administration en termes de politique d'investissement, de prévention et de maîtrise des risques financiers.

Il est également chargé du suivi de la mise en œuvre et de l'adaptation de l'allocation stratégique des actifs et s'assure que la politique d'investissement est bien appliquée. Il rend compte au Conseil d'Administration des décisions prises, des résultats et des performances obtenus dans la gestion des ressources des Fonds de garantie.

Le Comité d'Investissement est présidé par un administrateur indépendant et comprend le Directeur Général de la SGFG. Il se réunit 4 fois par an.

Le Comité d'Intervention et de Résolution est chargé d'examiner toutes les questions relevant du champ de compétence de la société et se rapportant à la résolution des difficultés des établissements de crédit adhérents, notamment celles ayant trait :

1. aux modalités d'octroi des concours remboursables à un établissement de crédit adhérent ;
2. aux modalités de prises de participation dans le capital social d'un établissement de crédit adhérent ou dans le capital des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 115 de la loi n°103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
3. au processus d'indemnisation des déposants d'un établissement de crédit adhérent.

Le Comité d'Intervention et de Résolution est présidé par le Directeur Général de Bank Al-Maghrib et est composé de deux administrateurs indépendants, du Directeur Général de la SGFG ainsi que du responsable de la Direction de la Supervision Bancaire relevant de Bank Al-Maghrib. Il se réunit une fois par an et à chaque fois que les circonstances l'exigent.

Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la politique de recrutement et de rémunération de la SGFG tels que définis par ses statuts :

A cet effet, les principales missions de ce Comité sont :

1) La formulation de propositions s'agissant :

- des recommandations en vue de la nomination ou du renouvellement des membres indépendants par le Président du Conseil d'Administration ;
- de la nomination des membres de la Direction Générale ;
- de l'examen de la politique de rémunération du Directeur Général, ainsi qu'aux autres membres de la Direction Générale y compris les régimes de retraite et les avantages en nature ;
- du montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres indépendants du Conseil d'Administration, ainsi que les conditions de remboursement des frais supportés, le cas échéant, par ces membres.



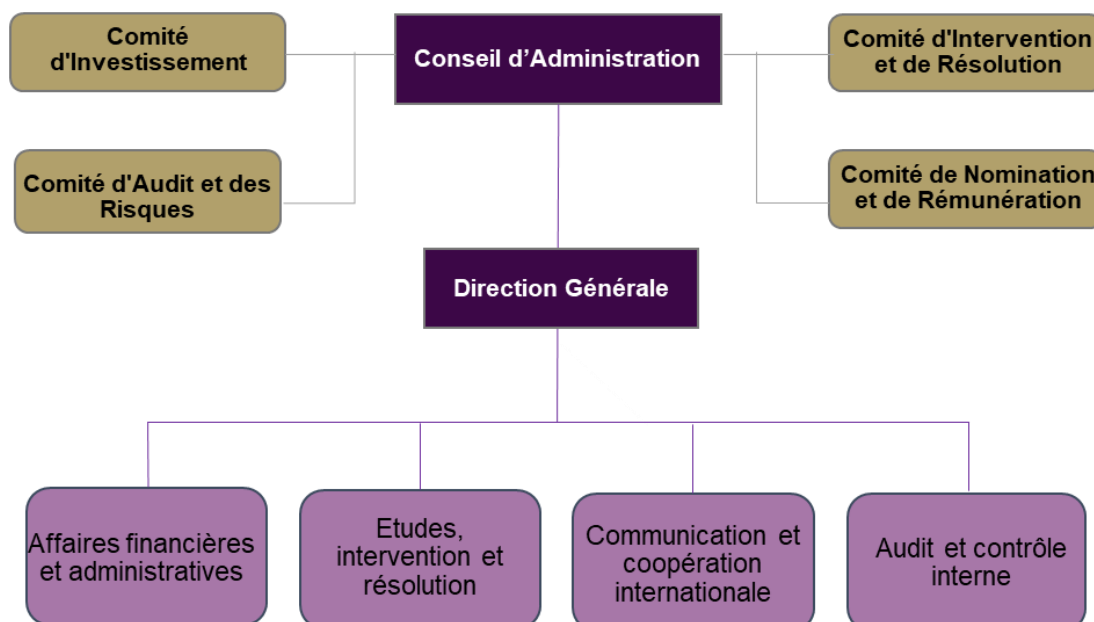
2) La formulation d'avis sur les propositions du Directeur Général portant sur :

- les principes et modalités de la fixation de la rémunération des responsables de la Société,
- l'examen approfondi de certaines questions relatives aux ressources humaines,
- la revue du code de déontologie de la Société.

Le Comité de Nomination et de Rémunération est présidé par un administrateur indépendant et comprend un membre du Conseil d'Administration représentant la profession bancaire. Il se réunit une fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

3. Structure organisationnelle

La structure organisationnelle de la SGFG est axée sur ses principaux métiers lui permettant d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions.



L'organisation de la SGFG se présente en quatre entités chargées :

- des affaires financières et administratives,
- des études, de l'intervention et de la résolution,
- de la communication externe et de la coopération internationale,
- de l'audit et du contrôle interne.

Les attributions de l'entité chargée des affaires financières et administratives recouvrent les principales missions suivantes :

- veiller à la réalisation de tous les travaux liés à la gestion financière de la SGFG et des deux Fonds de Garantie des dépôts ;
- appliquer les principes et les procédures comptables en vigueur ;
- veiller à la préparation des états financiers et les rapports y afférents ;



- assurer la coordination entre les activités administratives, comptables et budgétaires de la société.

L'entité chargée des études, de l'intervention et de la résolution a pour missions de :

- veiller à l'analyse des données pour l'évaluation des risques bancaires ;
- préparer les plans d'intervention de la société en concertation avec les services concernés de Bank Al-Maghrib ;
- contribuer à l'élaboration des textes réglementaires.

Quant à l'entité chargée de la communication externe et de la coopération internationale, elle a notamment pour attributions de :

- participer à la promotion des activités de communication internes et externes de la société ;
- préparer et organiser les activités de sensibilisation du public sur les mérites et les limites du système de garantie des dépôts bancaires ;
- assurer le suivi des accords de coopération avec les partenaires.

L'entité chargée de l'audit et du contrôle interne a pour missions de :

- veiller à la mise en œuvre du plan de contrôle interne ;
- élaborer des procédures et de veiller à leur application conformément aux normes en vigueur ;
- assurer l'efficacité du contrôle interne et veiller à la transmission régulière du reporting à la direction générale de la SGFG ;
- identifier les insuffisances au niveau du contrôle interne et en assurer le traitement et suivi ;
- définir et mettre en œuvre des plans d'audit interne ;
- superviser et coordonner les activités d'audit interne de la société ;
- veiller sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors des mission d'audit et suite à l'évaluation des risques ;
- préparer les rapports d'audit interne à l'attention de la direction générale et comité d'audit et des risques ;
- suivre des recommandations du comité d'audit et des risques pour assurer la solidité du dispositif de contrôle interne au sein de la société.



C. Principaux faits marquants 2021

Janvier 2021	<p>Organisation conjointe avec l'IADI d'un Webinar sur la coordination entre le Fonds de garantie des dépôts et les membres du filet de sécurité financière</p> <p>Tenue de la 20^{ème} réunion du Comité d'Investissement</p>
Février 2021	<p>Tenue de la 11^{ème} réunion du Comité d'Audit et des Risques</p> <p>Tenue de la 2^{ème} réunion du Comité de Nomination et de Rémunération</p>
Mars 2021	<p>Tenue de la 12^{ème} réunion du Comité d'Audit et des Risques</p> <p>Tenue de la 10^{ème} réunion du Conseil d'Administration</p> <p>Tenue de la 21^{ème} réunion du Comité d'Investissement</p> <p>Participation aux travaux de la 67^{ème} session du Comité Exécutif de l'IADI</p>
Avril 2021	<p>Tenue de la 22^{ème} réunion du Comité d'Investissement</p> <p>Réunion du Comité de Pilotage du projet relatif à l'écosystème d'indemnisation des déposants</p> <p>Participation aux travaux et à l'élection du président du Comité Régional MENA - IADI</p>
Mai 2021	<p>Participation aux travaux du Comité Régional Afrique de l'IADI</p> <p>Renouvellement du mandat de la SGFG en qualité d'Administrateur Provisoire de l'Union Marocaine de Banques</p>
Juin 2021	<p>Tenue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la SGFG</p> <p>Participation au Webinaire sur les Principes Fondamentaux des systèmes de garantie de dépôts participatifs, organisé par l'IADI, l'IFSB et le Fonds Monétaire Arabe</p> <p>Tenue, sous la présidence de la SGFG, de la réunion du Comité technique sur les systèmes de garantie des dépôts participatifs</p>
Juillet 2021	<p>Déménagement de la SGFG dans le nouveau siège</p> <p>Souscription par les 5 banques participatives au capital social de la SGFG</p> <p>Publication de l'Avis n°64 du Comité de la Charia pour la finance participative au sujet du projet de la circulaire Wali de Bank Al-Maghrib relative aux conditions et modalités de gestion du Fonds de garantie des dépôts des banques participatives</p>
Août 2021	<p>Tenue de la 1^{ère} réunion avec la DGSSI pour présenter le projet d'indemnisation des déposants de la SGFG</p>



- Sep. 2021** Signature par le Wali de Bank Al-Maghrib de la circulaire n°201/W/2021 relative aux conditions et modalités de gestion du Fonds de garantie des dépôts des banques participatives
- Tenue de la 23^{ème} réunion du Comité d'Investissement
- Oct. 2021** Tenue de la 13^{ème} réunion du Comité d'Audit et des Risques
- Tenue de la 24^{ème} réunion du Comité d'Investissement
- Nov. 2021** Tenue de la 2^{ème} réunion avec la DGSN pour s'enquérir de la solution d'authentification offerte par ses services
- Participation de la SGFG au vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'IADI
- Tenue, sous la présidence de la SGFG, de la réunion du Comité technique sur les systèmes de garantie des dépôts participatifs
- Finalisation par le Comité technique sur les systèmes de garantie des dépôts participatifs du papier de recherche sur les approches de résolution des banques participatives
- Déc. 2021** Participation de la SGFG aux travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'IADI
- Tenue de la 11^{ème} réunion du Conseil d'Administration par PV tournant



C. Bilan des réalisations du plan d'actions 2021

L'année 2021 fut la dernière année de notre cycle stratégique 2019-2021, marquée par la survenance de la pandémie Covid 19 dont l'ampleur et les conséquences restent toujours imprévisibles. Cela va sans dire que cette situation qui pèse sur le secteur financier et l'économie nationale impose à la SGFG aujourd'hui plus qu'hier, d'être prête à intervenir promptement, en cas de besoin, en vue d'indemniser les déposants et de là, contribuer à la stabilité des systèmes bancaire et financier. Afin d'y parvenir, la SGFG a réalisé plusieurs travaux et ouvert divers chantiers durant ces trois dernières années, qui constituent la première pierre d'une série de chantiers structurants.

Carte du Plan Stratégique 2019-2021



Pour, « **Se doter des capacités nécessaires à l'indemnisation des déposants dans des délais raisonnables et œuvrer pour des interventions du FCGD compatibles avec les normes internationales** », la SGFG s'est dotée d'un manuel d'indemnisation des déposants qui (1) détermine les différentes étapes préparatoires à entreprendre avant le déclenchement du processus d'indemnisation, (2) explicite les différentes tâches à entreprendre par les entités internes de la SGFG afin d'accomplir, dans les meilleures conditions d'efficacité, les opérations liées à l'indemnisation des déposants, (3) détaille les mécanismes de coordination des travaux internes et externes liés à l'indemnisation des déposants.



La SGFG a également amorcé la préparation des premières bases d'un écosystème d'indemnisation des déposants conforme aux best practices à l'échelle internationale, en réalisant une étude de faisabilité ainsi que les cahiers des charges qui précisent les exigences auxquelles doivent répondre les deux principales composantes de cet écosystème qui sera bâti autour (1) d'une base de données produite par les établissements adhérents qui s'intitule « Single Customer View : SCV » et permet d'identifier les clients éligibles à la garantie des dépôts ainsi que leurs dépôts, et (2) d'une plateforme qui consiste en une solution informatique connectée et interfacée avec l'ensemble des établissements adhérents au système de garantie des dépôts permettant, entre autres, l'émission, la réception et le traitement des flux de données nécessaires à l'indemnisation des déposants.

Afin de « **Maintenir les pratiques de saine gouvernance, développer son expertise dans l'assurance des dépôts et renforcer les liens avec les parties intéressées** », la SGFG a parachevé ses dispositifs de risk-management et de contrôle interne et a poursuivi son processus d'optimisation des ressources du FCGD en déployant son programme de gestion en FCP obligataires. La SGFG a également renforcé ses capacités d'analyse en se dotant de dispositif d'évaluation des risques émanant des adhérents. Elle a également renforcé son pilotage des risques financiers à travers l'adoption de nouvelles méthodologies d'évaluation et, le déploiement d'outils spécifiques tels que l'attribution de performance, la notation interne des mandats et le calcul de limites de contreparties.

Pour « **Déployer une stratégie de communication qui couvre les sphères interne et externe** », la SGFG a continué à renforcer ses liens avec ses homologues étrangers. Elle a participé activement aux côtés de l'IADI et l'IFSB pour finaliser le projet des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces. Elle a également organisé, en janvier 2021, en collaboration avec l'IADI un Webinar sur le thème « la coopération et la coordination entre l'organisme de garantie des dépôts et les autres acteurs de filet de sécurité financière en temps normal et en situation de crise ».



La SGFG a également déployé sa stratégie de communication interne, qu'elle a renforcé dans le contexte de crise Covid-19. Elle a mis en place divers canaux de communication, alimentés et mis à jour régulièrement. Elle a également déployé des outils de prévention et de sensibilisation pour assurer la fluidité et la sécurité des échanges entre les collaborateurs.



D. Travaux réalisés

1. Ouverture de deux chantiers structurants pour doter la SGFG d'un écosystème d'indemnisation des déposants

La SGFG a poursuivi, en 2021, les travaux relatifs aux deux chantiers composant l'écosystème d'indemnisation des déposants.

1.1 Chantier n°1

S'agissant du chantier n°1 relatif à la SCV, le cahier des charges destiné aux établissements adhérents a été finalisé. Il tient compte des exigences légales et réglementaires en matière d'indemnisation des déposants et permet entre autres de, (i) recenser l'ensemble des données devant être transmises par les établissements adhérents, (ii) préciser les règles permettant la gestion technique des SCV, (iii) définir les contrôles devant être appliqués aux fichiers SCV afin de les fiabiliser, et de (iv) préciser les modalités et les exigences de sécurité devant être mises en place par les établissements adhérents pour la transmission des fichiers SCV à la SGFG.

Le cahier des charges ainsi finalisé a été partagé avec les membres de la commission technique²⁰ avant d'être diffusé auprès de l'ensemble des établissements adhérents.

1.2 Chantier n°2

Pour ce qui est du chantier n°2, le cahier des charges destiné aux développeurs SI a été finalisé. Celui-ci précise notamment (i) les besoins fonctionnels devant être satisfaits par la solution qui doit permettre de prendre en charge la totalité du workflow d'indemnisation à partir de l'étape contrôle des SCV qui sera réalisée au niveau des établissements adhérents, chargement des SCV jusqu'au règlement des déposants, (ii) les exigences en matière d'architecture technique et d'infrastructure supportant la solution cible, (iii) les besoins opérationnels et niveaux de performance devant être affichés par la solution aussi bien vis-à-vis des utilisateurs et des systèmes avec lesquelles elle pourrait être interfacée, ainsi que (iv) les besoins en infogérance afin de maintenir la solution à développer en conditions opérationnelles.

Ce cahier des charges précise également les exigences légales devant être prises en compte lors du développement de la solution dont notamment celles de la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité et la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Il tient compte également, des conclusions issues d'ateliers d'échanges organisés avec les responsables de la DGSSI.

La SGFG a lancé en début décembre 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) restreint visant à identifier les prestataires pouvant procéder au développement du chantier n°2 du projet de mise en place de l'écosystème d'indemnisation des déposants, préalablement au lancement d'un appel d'offres.

²⁰ Il s'agit d'une commission constituée de 5 banques pilotes, réunissant les 3 banques représentées au niveau du Conseil d'Administration de la SGFG, ainsi que le CIH et la SGMA. Cette commission a été instituée dès la phase de l'étude de faisabilité et ses orientations ont été retenues lors de la rédaction du cahier des charges.



Cet AMI devra permettre à la SGFG de prendre connaissance des solutions offertes par le marché, des budgets et temps nécessaires pour les développer et de réajuster son cahier des charges en conséquence. Les candidats présélectionnés qui exprimeront leur intérêt pour le projet seront invités à soumissionner lors de l'appel d'offres.

2. Optimisation des ressources gérées

Après l'achèvement du programme de sélection des sociétés de gestion et l'activation des FCP obligataires, l'année 2021 a été caractérisée par les premières opérations d'abondement en faveur de ces portefeuilles et la consolidation des outils de suivi de la performance et des risques. Un montant d'un milliard de l'enveloppe globale des 3 milliards de dirhams autorisée par le conseil d'administration été alloué. Les travaux de formalisation des procédures de travail et des protocoles opérationnels ont été poursuivis.

Pour les mandats relevant du FCGD, il s'agit notamment de l'attribution de performance et de la notation interne relative à l'évaluation des sociétés de gestion.

L'année 2021 a été également consacrée à la mise en œuvre des orientations du Conseil d'Administration en matière d'investissement. C'est ainsi que la classe d'actifs « immobilier » à travers les OPCl a été introduite dans l'univers d'investissement. Par la suite, une cible stratégique pour l'allocation a été bâtie intégrant une double préoccupation pour ce nouveau type de placement. D'une part, maximiser le rendement des investissements en OPCl dans les meilleures conditions de sécurité possibles et d'autre part, préserver la cohérence avec la politique d'investissement qui découle de la circulaire 6/W/2018 relative aux modalités de gestion du FCGD. Tenant compte de ces contraintes, le poids de la poche immobilière dans la nouvelle allocation a été fixé à 7% du portefeuille global des ressources du FCGD. Parallèlement sur le plan opérationnel, la SGFG a déployé un ensemble de procédures dédiées et spécifiques aux OPCl, allant de l'instruction à l'analyse d'un dossier jusqu'au suivi de la performance et des risques.

Concernant, le fonds de garantie des banques participatives, la SGFG a engagé les formalités administratives pour l'ouverture d'un compte auprès de Bank Al-Maghrib, ce qui est une étape indispensable pour la collecte des cotisations prévue en mars 2022. Une réflexion a été initiée également pour définir une politique d'investissement qui serait conforme aux préceptes de la charia et aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma (CSO).

3. Poursuite du chantier communication institutionnelle

Courant 2021, les activités de communication externe ont été menées en mode maîtrisé. Elles ont principalement concerné la gestion du site web dans son ensemble et le renforcement de la veille média pour le secteur bancaire et financier.

Concernant les activités de communication interne, les canaux actifs ont été mis à jour de manière régulière avec notamment la publication des notes officielles, procédures, et codes sur le portail intranet.



4. Poursuite du renforcement du système de contrôle interne

La SGFG a poursuivi courant 2021 le renforcement de son système de contrôle interne. Ainsi, il a été procédé courant 2021 à une refonte de la cartographie des risques de la SGFG qui tient compte des recommandations du Comité d'audit et des risques, de la maturité des activités de la SGFG et de la mise en place de la base des incidents de risque opérationnel. Cette cartographie comprend, outre les risques opérationnels, le risque stratégique qui intègre les risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques de la société, ainsi que les risques financiers qui ont trait à l'insuffisance des ressources financières ou de liquidité, et aux pertes qui peuvent être subies en lien avec les conditions de marché.

Aussi, afin d'asseoir la culture du risque opérationnel, plusieurs séances de sensibilisation ont été organisées au profit des collaborateurs de la SGFG, avec un suivi rapproché de ces risques, ce qui a permis d'enrichir la base des événements de risques opérationnels répertoriés.

La SGFG a également conduit des stress tests de sizing en vue d'évaluer la suffisance des fonds disponibles au niveau du FCGD pour indemniser les déposants des banques en cas de défaillance, ce qui lui a permis de constater que les ressources disponibles actuellement ne permettent pas de couvrir les déposants des banques d'importance systémique.

5. Souscription des banques participatives au capital social de la SGFG

Au cours de 2021, et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que la décision du Conseil d'Administration du 25 mars 2021, les cinq banques participatives : Al Akhdar Bank, Bank Assafa, Bank Al Yousr, BTI Bank et Umnia Bank, ont souscrit, à hauteur de 993.500 DH, au capital social de la SGFG pour le porter à 4.373.500 DH et devenir par conséquent des nouveaux actionnaires de la société.

Le Conseil d'Administration, en date du 1^{er} décembre 2021, a ratifié cette augmentation du capital social de la SGFG et a procédé ainsi à la modification des statuts de la société. Avec cette nouvelle souscription, le capital social de la SGFG est désormais détenu par les 22 actionnaires suivants :

Actionnaires de la SGFG au 31 décembre 2021	
BANK AL MAGHRIB	CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER
ARAB BANK MAROC	CITIBANK Maghreb
ATTIJARIWAFABANK	CREDIT DU MAROC
AL BARID BANK	SABADEL
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
BMCE BANK OF AFRICA	UNION MAROCAINE DES BANQUES
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	BANK AL YOUSR
CAIXA BANK	BTI BANK
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	AL AKHDAR BANK
CFG Group	BANK ASSAFA
CDG CAPITAL	UMNIA BANK



Parallèlement à cette nouvelle souscription, la SGFG a entamé, auprès de Bank Al-Maghrib, les démarches requises pour la signature de la convention d'ouverture du compte dédié exclusivement au Fonds de Garantie des Dépôts des Banques participatives. Ledit compte servira pour abriter les cotisations des banques participatives adhérentes et exécuter les opérations de placement de ces cotisations, conformément aux avis conformes du CSO.

6. Ratification par le Comité des Etablissements de Crédit de la circulaire sur les modalités de gestion du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives

En date de 10 septembre 2021, le Wali de Bank Al-Maghrib a fixé, par la circulaire n°201/W/2021, les conditions et les modalités de gestion du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives. Cette circulaire a repris les mêmes dispositions régissant le FCGD à l'exception de celles relatives aux opérations de placement des ressources disponibles du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives qui doivent être réalisées par la SGFG en respectant les avis conformes du CSO.

D'ailleurs, ce dernier a donné, en date du 28 juillet 2021, son avis conforme aux dispositions de la circulaire susvisée en soulignant notamment que la SGFG gèrera le Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives suivant le mode Wakala Bi Ajr et que les cotisations versées par les banques participatives seront considérées comme des dépôts de solidarité pour garantir des droits d'autrui.

Par ailleurs, il est attendu que Bank Al-Maghrib procède, durant le premier trimestre de 2022, à la collecte des premières cotisations des Banques Participatives au Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.



Encadré n°5 : principales dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib relative au Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives

En application des dispositions de la loi bancaire prévoyant la création d'un Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives, Bank Al-Maghrib a édicté, après avis conforme du Conseil Supérieur des Ouléma, une circulaire relative aux conditions et modalités de fonctionnement de ce Fonds.

Ce texte fixe notamment :

- les dépôts et autres fonds remboursables éligibles à la garantie. Ces fonds incluent les dépôts à vue notamment les dépôts de garantie, les fonds déposés au titre de hamich al jiddiyya²¹ et les fonds retenus par les banques pour constituer les réserves servant à couvrir les risques futurs d'investissement,
- la définition des ressources du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives qui sont constitués principalement des cotisations des établissements participatifs, des produits des opérations de placement de ces ressources et éventuellement des levées de fonds sous la forme d'émissions de sukuk,
- le taux de cotisation annuelle au Fonds de Garantie par les banques participantes,
- l'exigence de conformité des opérations de placement des ressources du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives aux avis conformes du Comité Charia pour la Finance Participative et aux principes fondamentaux d'une gestion saine et prudente.

7. Tenue des élections des délégués des salariés et finalisation du règlement intérieur du personnel de la SGFG

Conformément aux dispositions du Dahir n° 1-03-194 du 14 Rejeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au code du travail, la SGFG s'est dotée du règlement intérieur de son personnel et a organisé des élections pour désigner les délégués des salariés. Ces étapes interviennent au moment où la société a mis en place, à compter du début de cette année, le Schéma Directeur de ses Ressources Humaines et a consolidé les droits de ses employés conformément aux dispositions légales et aux orientations du Conseil d'Administration en la matière.

²¹ Un établissement bancaire participatif peut acquérir un bien à la demande d'un client en vue de le lui vendre ou de le lui louer respectivement dans le cadre d'une Mourabaha pour le donneur d'ordre ou Ijara. Dans ces deux cas, les contrats Mourabaha et /ou Ijara peuvent être précédés d'une promesse émanant du client et l'établissement peut demander le versement d'un montant en numéraire appelé « hamich al jiddiyya » pour garantir l'exécution de ladite promesse faite par le client. L'établissement conserve hamich al jiddiyya dans un compte dédié et ne peut en disposer.



8. Tenue des actions de formation interne

Dans le cadre de la formation continue de son personnel, la SGFG a entamé au cours de 2021 un cycle interne de formation continue axé particulièrement sur des thématiques couvrant les besoins exprimés par la majorité des salariés. Ces thématiques concernent notamment la finance participative, le système de garantie des dépôts participatif, le contrôle interne et le risk management. Ce cycle de formation continuera tout au long de l'année 2022.

E. Travaux des comités internes

1. Comité d'Investissement

Le Comité d'investissement a tenu durant l'année 2021 huit réunions, consacrées entre autres, à l'examen des activités de placement des ressources du FCGD, au suivi de la performance et des risques des actifs gérés par les mandataires. Par rapport à la gestion déléguée, il a été régulièrement informé des opérations du premier abondement d'un milliard de dirhams alloué à la gestion des FCP obligataires de la gamme ALIF. Les montants accordés aux gestionnaires d'actifs ont été préalablement validés par le Comité sur la base de la notation interne dont la méthodologie a été adoptée en 2020. Concernant l'introduction des OPCV dans l'univers d'investissement du FCGD, le Comité a supervisé les différents travaux pour l'investissement dans cette nouvelle classe d'actifs.

2. Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à deux reprises en 2021 à l'effet d'examiner les états de synthèse de la SGFG et du FCGD et la pré-opinion du commissaire aux comptes y afférente ainsi que l'évolution du chantier de mise en place du système de contrôle interne. Le Comité a également procédé à l'évaluation de la cartographie des risques pesant sur les activités de la SGFG et du FCGD. Il s'est également enquis de la réalisation du plan d'audit au titre de l'année 2021 et a suivi de très près la situation de l'actif FSTPME²². Le Comité a consacré une séance à l'examen du projet de mise en place d'un écosystème d'indemnisation des déposants et a été tenu informé tout au long de l'exercice de l'état d'avancement de ce projet.

3. Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération institué par le Conseil d'Administration du 26 mars 2019 a tenu sa deuxième réunion le 11 mars 2021. A sa demande, la société a procédé à la finalisation du règlement intérieur des salariés. Parallèlement, le Comité a veillé au déploiement effectif du schéma directeur des ressources humaines visant à faire du chemin de carrière et de la rémunération des leviers efficaces d'attraction et de fidélisation des collaborateurs.

²² Fonds de Soutien Financier aux TPME.



F. Coopération internationale et assistance technique

1. Participation de la SGFG aux travaux des Comités Régionaux MENA et Afrique relevant de l'IADI

La SGFG a pris part, en tant que membre à part entière, aux réunions, organisées par les Comités Régionaux MENA et Afrique pour échanger sur des questions d'intérêt commun et examiner les projets pour promouvoir la coopération à l'échelle régionale et internationale. Ainsi, il a été décidé en particulier au niveau du Comité Régional Afrique de mettre en place un centre régional de formation ouvert à tous les pays membres et dont les locaux seront abrités par le Fonds de Garantie des Dépôts de Nigéria et d'élaborer en même temps un livre sur les organismes de garantie des dépôts africains. De même, le Comité Régional Afrique a décidé de renforcer la capacité technique de ses membres par la multiplication des actions d'assistance technique et de formation et a désigné à cet effet, la SGFG pour coordonner l'ensemble de ces actions.



S'agissant des travaux du Comité Régional MENA, dont la vice-présidence est assurée par la SGFG, ils se sont focalisés notamment sur la finalisation de son site web et le renforcement de sa coopération avec le Fond Monétaire Arabe (FMA) suite à son adhésion à l'IADI, en tant que membre observateur. A cet effet, il est attendu que la SGFG organise, au cours de 2022, conjointement avec le Fonds Monétaire Arabe et le Comité Régional MENA un Webinar en langue arabe sur les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces ainsi que les approches en matière de résolution des banques participatives.





2. Participation à l'organisation avec l'IADI, l'IFSB et le FMA d'un webinar sur les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces

Suite à la finalisation, par le Comité Technique des systèmes de garantie participatifs adossé à l'IADI et dont la présidence est assurée par la SGFG, des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces, l'IADI, l'IFSB et le FMA, en étroite coordination avec la SGFG ont organisé le premier webinar international sur les nouveaux principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces.



Ce webinar, qui a vu la participation de plus de 160 personnes, visait à présenter ces nouveaux principes et expliqué les aspects charitatiques liés aux modèles de gestion des Fonds de garantie des dépôts participatifs. Ce webinar, qui a été inauguré par le président de l'IADI, le Directeur Général du FMA et le Secrétaire Général de l'IFSB ; a couvert les thématiques liées notamment aux caractéristiques intrinsèques des Fonds de garantie des dépôts Participatifs, aux questions de financement et placement ainsi qu'aux volets de gouvernance charitative. La SGFG a présenté, lors de ce webinar, les caractéristiques et le mode fonctionnement des Fonds de garantie des dépôts participatifs. Ce webinar a été clôturé par le secrétaire général de l'IADI qui a vivement remercié la SGFG de son implication active dans les travaux du Comité Technique des systèmes de garantie participatifs.

3. Travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'IADI

En novembre et décembre 2021, la SGFG a participé aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'IADI qui ont eu lieu, comme l'an dernier, par visioconférence, en raison de la continuation de la pandémie de Covid



19. Au cours de ces deux assemblées, il a été notamment procédé à la ratification du nouveau Plan Stratégique de l'IADI 2022/2024 ainsi que le plan d'action y afférent.



Ce nouveau Plan Stratégique a été préparé par un Comité ad-hoc, composé des membres représentant les différents comités régionaux²³ et a été axé sur l'assistance technique au profit des membres de l'IADI et le renforcement des actions de conformité par rapport aux 16 principes fondamentaux. Lors de ces travaux, les membres de l'IADI ont également élu de nouveaux membres du Comité Exécutif dont la présidence est assurée depuis 2021 par M. Yury Isaev²⁴, Directeur Général de l'organisme de garantie des dépôts de la Russie.

En marge de ces travaux, l'IADI a organisé un Webinar avec l'Institut de Stabilité Financière sur la résolution bancaire et le rôle des organismes de garantie des dépôts dans ce domaine.

²³ La SGFG a représenté le Comité régional MENA.

²⁴ En mars 2022, et suite à la guerre en Ukraine, le Comité Exécutif de l'IADI a pris la décision de suspendre la participation de l'organisme de garantie des dépôts de la Russie à tous les travaux et activités de l'IAD. De même, ce Comité a désigné M. Alejandro López, pour assurer par intérim la présidence de l'IADI et de son Comité Exécutif jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu au mois d'octobre 2022 à Buenos-Aires.



Cinquième Partie : Etats et résultats financiers du FCGD et de la SGFG



Cinquième partie : Etats et résultats financiers du FCGD et de la SGFG

A. Présentation du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts

i. Objectifs du FCGD

En vertu de l'article 129 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts a pour objectifs :

- D'indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tout autres fonds remboursables ;
- D'accorder, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à un établissement de crédit en difficulté ou prendre une participation dans son capital.

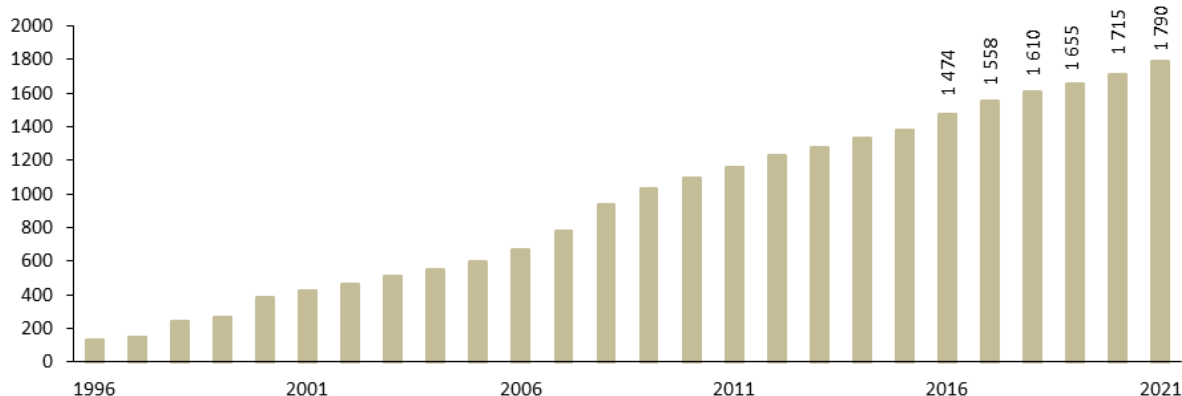
ii. Ressources et cotisations

Depuis 1996, les contributions financières des établissements de crédit adhérents ont atteint un total de 24.501 millions de dirhams. Au 31 décembre 2021, le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts comptait 26 établissements adhérents dont 21 banques et 5 sociétés de financement.

En 2021, les cotisations versées par les banques se sont élevées à 1.790 millions de dirhams, contre 1.715 millions de dirhams en 2020, soit une hausse de 4,4%.

A fin décembre 2021, l'encours des dépôts à la clientèle a atteint 1.054 milliards de dirhams, contre 1000 milliards de dirhams au 31 décembre 2020, soit une hausse de 5,4%.

Evolution des cotisations (en millions de dirhams)



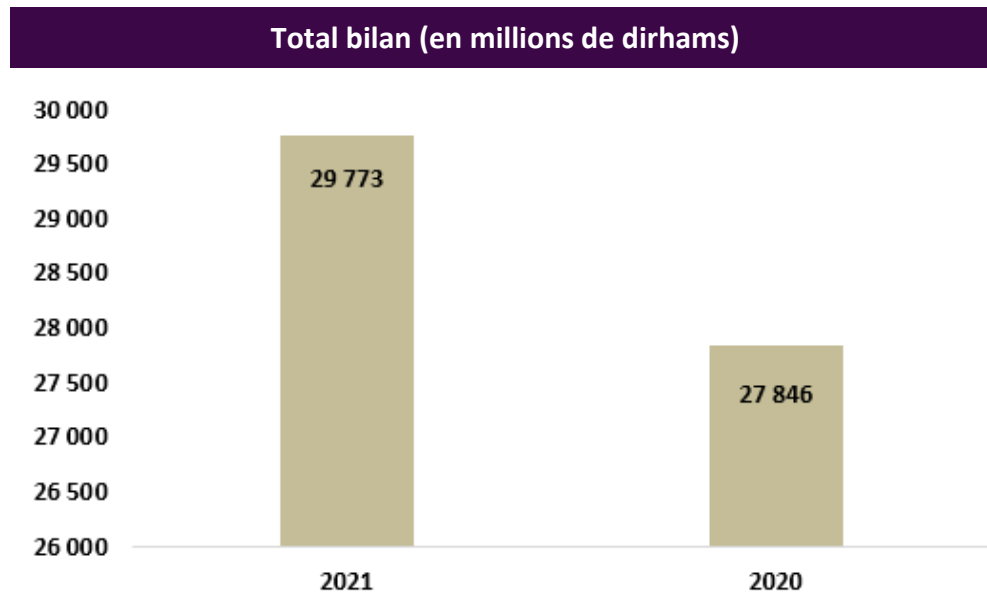
Source : BAM



B. Comptes de l'exercice 2021 du FCGD

Les états de synthèse du FCGD sont établis dans le respect des principes comptables généraux de droit commun. La présentation de ces états de synthèse est conforme aux dispositions du Code Générale de Normalisation Comptable.

Le total bilan du FCGD s'établit à 29.773 millions de dirhams au 31 décembre 2021, en hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent.



1.1 Actif

1.1.1 Portefeuille de placement

Au 31 décembre 2021, l'encours de ce portefeuille s'est élevé à 25.491 millions de dirhams, en progression de 3% par rapport à l'année écoulée.

Mandat BAM :

Comparativement à 2020, la répartition du portefeuille géré par Bank Al- Maghrib se concentre sur les Bons du Trésor à Long terme.

Désignation	Montants (en millions de dirhams)
Bons du Trésor à 52 semaines	-
Bons du Trésor à 2 ans	-
Bons du Trésor à 5 ans	2 068
Bons du Trésor à 10 ans	3 153
Bons du Trésor à 15 ans	5 897
Bons du Trésor à 20 ans	5 605
Bons du Trésor à 30 ans	2 483
Provision des titres de placement	-
Total	19 206



Placement FCP :

Au 31 décembre 2021, l'actif net des FCPs obligataires géré sous mandat est réparti en 6 FCPs pour une valeur nette comptable de 5.999.990.024 Dhs. Les FCPs Monétaires totalisent une valeur nette comptable de 285.411.320 Dhs.

Placement FCP	Valeur nette comptable(en MDH)
FCP Obligataires	6 000
FCP Monétaires	285

1.1.2 Valeurs reçues en pension

Il s'agit des Bons du Trésor acquis temporairement et qui sont comptabilisés au prix d'acquisition. Les valeurs reçues en pension ont atteint 1.125 millions de dirhams à fin 2021.

1.1.3 Comptes courants du FCGD

Le Fonds dispose de six comptes bancaires, totalisant un solde créditeur de 2.190.212 dirhams à fin 2021.

1.1.4 Etat-impôts et taxes

Les impôts et taxes exigibles sont calculés sur la base des règles et taux appliqués suivant le droit commun. Ils concernent principalement l'acompte sur l'IS qui s'élève à 120 millions de dirhams. Cet excédent est la résultante du prélèvement à la source de la T.P.P.R.F appliquée aux intérêts reçus par le FCGD qui excède le montant des impôts à payer au titre de l'exercice 2021.

Désignation	2021	2020	2019	2018
Etats-impôts et taxes	120	54	5	-

1.1.5 Comptes de régularisation - Actif

Les comptes de régularisation - Actif présentent à fin décembre 2021 un montant de 467 millions de dirhams représentant les intérêts à recevoir sur les titres en portefeuille. Leur ventilation se présente comme suit :

Désignation	Montants (en millions de dirhams)
Intérêts courus achats ferme au 31/12/2021	467
Intérêts courus opérations repo 2021	-
Total	467

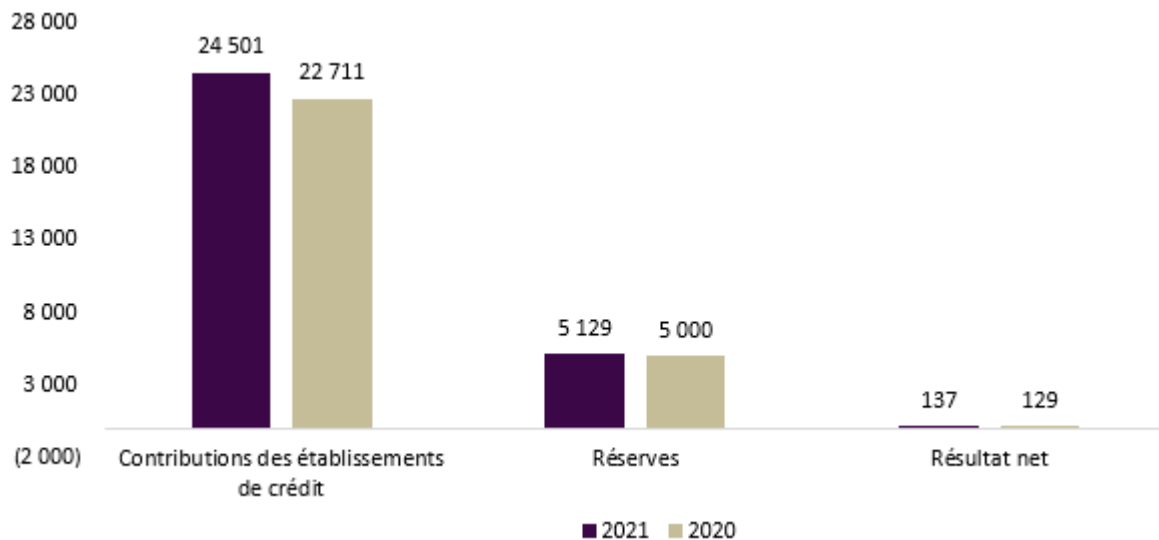


1.2 Passif

1.1.1 Capitaux propres et assimilés

Les capitaux propres et assimilés du FCGD, constitués des cotisations des établissements de crédit adhérents, des réserves et du résultat net de l'exercice se sont établis à 29.767 millions de dirhams en 2021, en hausse de 7%.

Evolution des Capitaux Propres et Assimilés (en millions de dirhams)



Contributions des établissements de crédit :

Le montant des contributions au FCGD par les établissements de crédit recevant des fonds du public, calculées sur la base du taux de 0,20% appliqué à la moyenne mensuelle des dépôts et autres fonds remboursables éligibles, a atteint, pour l'exercice 2021, 1.790 millions de dirhams, contre 1.715 millions de dirhams l'année antérieure, soit une progression de 4,4%. Ces contributions ont permis de porter le montant global des cotisations des établissements de crédit en mars 2021 à 24.501 millions de dirhams.

Réserves :

Les réserves sont constituées des résultats nets cumulés durant les exercices antérieurs. Leur montant s'élève à 5.129 millions de dirhams à fin décembre 2021.

Résultat net de l'exercice :

Les ressources du FCGD incluant les FCPs enregistrent au titre de l'année 2021, un bénéfice net d'impôt sur les sociétés de 137 millions de dirhams, contre 129 millions de dirhams, un an auparavant, en hausse de 6,2%.

Le montant de l'IS du FCGD, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 99 millions de dirhams.



1.1.2 Dettes du passif Circulant

Les dettes du passif circulant présentent à fin décembre 2021 un montant de 6,84 millions de dirhams et se composent du reliquat des commissions de gestion à payer au titre de 2021 ainsi que du solde du compte relatif aux impôts et taxes à payer.

Impôts et taxes à payer :

Le solde à fin décembre 2021 du compte impôts et taxes à payer se présente comme suit :

Désignation	Montants (en millions de dirhams)
Impôt sur le résultat 2021	98
Imputation des acomptes provisionnels 2021	98



Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Maroc

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **Fonds Collectif de Garantie des Dépôts**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 29 766 980 KMAD dont un bénéfice net de 136 785 KMAD. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du **Fonds Collectif de Garantie des Dépôts** au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous portons à votre connaissance qu'il a été fait application des principes détaillés dans les notes I.A.2 et III.1 de l'état A1 de l'ETIC en matière de :

- Comptabilisation des contributions versées au fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat et au fonds de garantie Microfinance ;
- Comptabilisation et de présentation des contributions des établissements de crédit.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.



Deloitte.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 6 juin 2022

L'Auditeur Indépendant

Deloitte Audit

Deloitte Audit
Bd Si Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, 1^{er} étage 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 18 / 47 59

Hicham Belemqadem
Associé


BILAN DU FCGD: ACTIF

Exercice clôturé au 31/12/2021

ACTIF		2 021	2 020
	IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)	1 332 493 997,60	862 060 694,40
	Frais préliminaires		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 332 493 997,60	862 060 694,40
	Primes de remboursement des obligations		
A	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)		
C	Immobilisations en recherche et développement		
T	Brevets, marques, droits et valeurs similaires		
I	Fonds commercial		
F	Autres immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)		
	Terrains		
I	Constructions		
M	Installations techniques, matériel et outillage		
M	Matériel de transport		
O	Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers		
B	Autres immobilisations corporelles		
I	Immobilisations corporelles en cours		
L	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)	20 440 719 937,29	20 916 810 601,94
I	Prêts immobilisés		
S	Autres créances financières	1 234 873 127,44	1 465 936 593,56
E	Titres de participation		
	Autres titres immobilisés	19 205 846 809,85	19 450 874 008,38
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)		
	Diminution des créances immobilisées		
	Augmentation des dettes de finance		
	TOTAL I (a+b+c+d+e)	21 773 213 934,89	21 778 871 296,34
	STOCKS (f)		
	Marchandises		
	Matières et fournitures consommables		
A	Produits en cours		
C	Produits interm. et produits resid.		
T	Produits finis		
I	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)	588 070 473,22	564 298 083,57
F	Fournis. débiteurs, avances et acomptes		
	Clients et comptes rattachés		
C	Personnel		
I	Etat	120 252 039,11	53 838 111,42
R	Comptes d'associés		
C	Autres débiteurs		
U	Compte de régularisation actif	467 818 434,11	510 459 972,15
L	TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)	7 410 341 403,07	5 500 178 974,70
A			
N	ECART DE CONVERSION - ACTIF (i)		
T	(Eléments circulants)		
	TOTAL II (f+g+h+i)	7 998 411 876,29	6 064 477 058,27
T	TRESORERIE - ACTIF	2 190 211,69	2 404 135,01
R	Chèques et valeurs à encaisser		
E	Banques, T.G & CP	2 190 211,69	2 404 135,01
S	Caisses, régies d'avances et accreditifs		
O	TOTAL III	2 190 211,69	2 404 135,01
	TOTAL GENERAL I+II+III	29 773 816 022,87	27 845 752 489,62



BILAN DU FCGD : PASSIF

Exercice clôturé au 31/12/2021

PASSIF		2 021	2 020
CAPITAUX PROPRES			
	Capital social ou personnel (1)		
	moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers..		
F	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
I	Ecarts de reevaluation		
N	Reserve legale		
A	Autres reserves	5 129 195 466,01	5 000 374 833,52
N	Report à nouveau (2)		
C	Resultat nets en instance d'affectation (2)		
E	Resultat net de l'exercice (2)	136 785 372,45	128 820 632,49
M	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	5 265 980 838,46	5 129 195 466,01
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)			
E	Subventions d'investissement	24 500 999 577,14	22 711 352 953,61
N	Subventions d'investissement	24 500 999 577,14	22 711 352 953,61
T	Provisions reglementees		
	Contribution etablissement de crédits		
DETTES DE FINANCEMENT (c)			
E	Emprunts obligataires		
R	Autres dettes de financement		
M			
A	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)	0,00	0,00
N	Provisions pour charges		
E	Provisions pour risques		
N	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)	0,00	0,00
T	Augmentation des creances immobilisees		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (a+b+c+d+e)	29 766 980 415,60	27 840 548 419,62
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)	6 835 607,27	5 204 070,00
A	Fournisseurs et comptes rattaches	6 835 607,27	5 204 070,00
S	Clients crediteurs, avances et acomptes		
S	Personnel		
I	Organismes sociaux		
F	Etat		
	Comptes d'associes		
C	Autres creances		
I	Comptes de regularisation - passif		
R	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)	0,00	0,00
C	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)(Elements circulants)	0,00	0,00
U	TOTAL II (f+g+h)	6 835 607,27	5 204 070,00
T	TRESORERIE PASSIF	0,00	0,00
R	Credits d'escompte		
E	Credit de tresorerie		
S	Banques (soldes crediteurs)		
O	TOTAL III		
	TOTAL I+II+III	29 773 816 022,87	27 845 752 489,62
	(1) Capital personnel debiteur		
	(2) Bénéficiaire (+) . déficitaire (-)		



C. Comptes de l'exercice 2021 de la SGFG

D. Bilan de la SGFG

1. Bilan

Au 31 décembre 2021, le total bilan a augmenté de 47,5% comparativement à l'exercice précédent à 13.648.720 dirhams contre 9.254.605 dirhams. L'essentiel est imputable à l'acquisition de mobiliers pour l'aménagement du nouveau siège et à la souscription des banques participatives dans le capital social de la société.

BILAN	Montants (en milliers de dirhams)	
	2021	2020
Total Actif	13 649	9 255
Immobilisations corporelles	1 950	463
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	1 923	417
Matériel de transport	9	31
Installations Techniques, matériel et outillage	11	1
Autres immobilisations corporelles	7	13
Immobilisations incorporelles	254	303
Autres immobilisations incorporelles	254	303
Immobilisations financières	189	403
Autres créances financières	189	403
Créances de l'actif circulant	5 704	2 690
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	136	36
Clients et comptes rattachés	3 767	2 330
Personnel	59	138
Etat	274	117
Compte d'associés*	1 387	-
Compte de régularisation de l'actif	82	69
Titres et valeurs de placements	4 534	4 706
Trésorerie - actif	1 017	690
Banque	1 010	687
Caisse	7	3
Total Passif	13 649	9 255
Capitaux propres	9 054	6 175
Capital social	4 374	3 380
Report à nouveau	2 537	1 153
Prime d'émission	394	-
Réserve légale	259	186
Résultat net	1 492	1 456
Dettes du passif circulant	4 594	3 079
Fournisseurs et comptes rattachés	1 839	1 060
Personnel	535	573
Organismes sociaux	655	482
Etat	1 187	527
Provisions pour risques et charges	378	-
Autres créanciers	-	404
Compte de régularisation du passif	-	33

* Capital souscrit et appelé non-versé



1.1 Actif

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée probable d'utilisation.

En brut, l'actif immobilisé augmente de 69% pour s'élever à 4,14 millions de dirhams en lien avec l'aménagement et l'acquisition de mobiliers du nouveau siège.

1.1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminuées des amortissements.

En brut, elles enregistrent une augmentation sous l'effet des acquisitions de mobiliers de bureaux, et sont ventilées comme suit :

Eléments (en milliers de dirhams)	Montants brut	Amortissements	Montant net
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	3 148	1 225	1 923
Matériel de transport	297	288	9
Installation Techniques, matériel et outillage	15	5	11
Autres immobilisations corporelles	34	27	7

1.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent les licences informatiques. La durée d'amortissement de cet actif est de 5 ans.

1.1.3 Immobilisations financières

Cette rubrique comprend principalement les dépôts de garantie et cautions (LOA).

1.1.4 Créances de l'actif circulant

Les créances clients sont considérées comme des actifs de la société et sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti. Elles peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur ou de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

Cette rubrique, qui comprend principalement la créance de la SGFG sur le FCGD, le compte relatif au capital souscrit par les banques participatives non versé dans le compte de la société, les avances aux fournisseurs et les créances sur l'Etat (la TVA récupérable, le crédit TVA), s'élève à 5,70 millions de dirhams contre 2,69 à fin décembre 2020.

1.1.5 Trésorerie - actif

Conformément au principe du coût historique, les avoirs en espèces et en banques figurant au bilan sont inscrits pour leur montant nominal et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Le poste de trésorerie actif correspond aux soldes bancaires et à la caisse, il s'élève à 1.017.461 dirhams au 31 décembre 2021.



1.2 Passif

Le montant du passif est de 13,65 millions de dirhams et comprend les capitaux propres (9,05 millions de dirhams) et les dettes du passif circulant (4,6 millions de dirhams).

1.2.1 Capitaux propres

En vertu des dispositions du Code Général de Normalisation Comptable (CGNC), les capitaux propres sont formés du capital de l'entreprise, des compléments d'apports tels que les primes (d'émission, de fusion...), de l'écart de réévaluation, le cas échéant, des réserves et reports à nouveau ainsi que des résultats nets non affectés y compris le résultat net de l'exercice.

Les capitaux propres de la SGFG sont constitués du capital social de 4,37 millions de dirhams, qui a enregistré une augmentation de presque 1 million de dirhams suite à la souscription des cinq banques participatives, de la réserve légale de 258.766 dirhams, du report à nouveau de 2,54 millions de dirhams, de la prime d'émission de 393.525 dirhams et du résultat net de l'exercice de 1,492 million de dirhams. Le montant de l'impôt sur les sociétés à payer est de 574.325 dirhams, calculé sur la base du taux progressif de 31%.

1.2.2 Dettes du passif circulant

Conformément au CGNC, les dettes du passif circulant comprennent les dettes non liées à des opérations d'exploitation dans le cas où ces dettes sont présumées avoir à leur naissance un délai d'exigibilité supérieur à douze mois. Ces dernières restent inscrites dans leur compte d'entrée de manière irréversible jusqu'à leur extinction totale sauf événement ou appréciation affectant les conditions de leur entrée initiale.

Le passif circulant de la SGFG est constitué de :

1. Dettes d'un montant de 1.839.410 dirhams envers les fournisseurs et comptes rattachés. Il s'agit des factures non parvenues à la société relatives aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers (Travaux du Commissaire aux Comptes, Cabinet Mazars, et autres prestations de services...) :

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Montants des dettes échues (en milliers de dirhams)			
			Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jrs	Dettes échues entre 61 et 90 jrs	Dettes échues de plus de 90 jrs
Exercice 2020	1 060	356	686	18	-	-
Exercice 2021	1 839	497	1 342	-	-	-

2. Provisions au niveau du poste Personnel pour les congés à payer d'un montant de 534.922 dirhams ;
3. Sommes totalisant 655.056 dirhams dues par la SGFG aux organismes sociaux (CNSS, AMO, CIMR) ;
4. Dettes enregistrées au niveau du poste Etat créateur d'un montant de 1.186.856,46 dirhams, ventilées comme suit :



Dettes fiscales	Montants (en milliers de dirhams)
IGR de décembre à payer en janvier 2022	377
I.S. de l'exercice 2021 à payer en mars 2022	69
TVA 4 ^{ème} Trimestre à payer en janvier 2022	300
Taxe Professionnelle	441
Total	1 187

2. Comptes de produits et charges

Le chiffre d'affaires à fin 2021 s'élève à 20.681.550 dirhams contre 18.125.270 dirhams en fin d'exercice 2021. Les produits sont principalement constitués des commissions perçues au titre des services rendus par la société au FCGD. Ils intègrent également les produits financiers de la gestion des liquidités de la société.

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES	Montants (en milliers de dirhams)	
	2021	2020
Total Produits	20 868	18 257
Produits d'exploitation	20 682	18 125
Produits financiers	86	37
Produits non courants	100	95
Total Charges	18 801	16 296
Charges d'exploitation	18 709	16 295
Achats consommés de matières et de fournitures	2 102	864
Autres charges externes	3 273	3 935
Impôts et taxes	458	146
Charges de personnel	11 807	10 802
Autres charges d'exploitation	229	200
Dotations d'exploitation	841	348
<i>Dotations aux amortissements</i>	463	348
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges *</i>	378	-
Charges financières	-	-
Charges non courantes	92	1
Résultat avant impôt	2 067	1 961
Impôts sur les résultats	574	505
Résultat Net	1 492	1 456

* Taxe professionnelle

Les charges d'exploitation s'établissent à 18.709.096 dirhams, soit une augmentation de 2,41 millions de dirhams par rapport à 2020. Cet accroissement s'explique principalement par les dépenses liées au projet de l'écosystème d'indemnisation, et à la hausse des charges du personnel, conséquence du plein effet des recrutements opérés en 2020 et 2021. Les dotations d'exploitation comprennent celles relatives aux amortissements et celles des provisions pour risques et charges. A cet effet, une provision de 378.000 dirhams a été constituée pour couvrir la charge probable de la taxe professionnelle à payer des exercices antérieurs.

**Deloitte.****Deloitte Audit**
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Maroc**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

Aux Actionnaires de la **Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG)**

6, Boulevard Bourgogne - Casablanca

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 9 054 KMAD dont un bénéfice net de 1 492 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 30 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG)** au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Deloitte.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;



Deloitte.

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 6 juin 2022

Le Commissaire Aux Comptes

Deloitte Audit



Hicham Belemqadem
Associé



Résolutions de l'Assemblée Générale

RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant pris connaissance :

- du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration ;
- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission ;
- et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui se soldent par un bénéfice net de 1.492.103,27 dirhams et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires de la Société et des autres missions dévolues à celle-ci au cours dudit exercice.

L'Assemblée donne décharge à la société Deloitte Audit de son mandat de Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve les propositions du Conseil d'Administration relatives à l'affectation du résultat net de 1.492.103,27 dirhams de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

- A la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice) 74.605,16 dirhams
- Au report à nouveau 1.417.498,11 dirhams

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article 56 de la Loi sur les sociétés anonymes.

QUATRIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes à la société Deloitte Audit

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société Deloitte Audit, commissaire aux comptes titulaire, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.



RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

Ratification de la décision du transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir en entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au transfert du siège social de la Société, a ratifié la décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 2021 de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : 6, boulevard de Bourgogne (Rampe d'Anfa), 20170, Casablanca.

SIXIEME RESOLUTION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir en entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux conditions définitives de la réalisation de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale mixte du 1^{er} juin 2021, a pris connaissance que le nouveau montant du capital s'est élevé de de **Trois Millions Trois Cent Quatre Vingt Mille (3.380.000) Dirhams à Quatre Millions Trois Cent Soixante Treize Mille Cinq Cent (4.373.500) Dirhams.**

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.



TABLE DES MATIERES

MOT DU PRESIDENT	6
MOT DU DIRECTEUR GENERAL	8
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
Première partie : Environnement international	13
Deuxième partie : Environnement national	18
A. Environnement macroéconomique.....	18
B. Evolution du secteur bancaire.....	26
1. Aperçu sur le secteur bancaire.....	26
2. Ventilation des dépôts des banques.....	39
Troisième partie : Derniers développements en matière de garantie des dépôts	42
A. Publications de l'IADI	42
B. Conseil de Stabilité Financière.....	44
Quatrième partie : Activités de la SGFG en 2021	47
A. A propos de la SGFG.....	47
B. Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG.....	49
1. Conseil d'Administration	49
2. Comités internes	49
3. Structure organisationnelle.....	51
C. Principaux faits marquants 2021	53
C. Bilan des réalisations du plan d'actions 2021.....	55
D. Travaux réalisés	57
E. Travaux des comités internes	62
F. Coopération internationale et assistance technique	63
Cinquième partie : Etats et résultats financiers du FCGD et de la SGFG	67
A. Présentation du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts	67
B. Comptes de l'exercice 2021 du FCGD	68
C. Comptes de l'exercice 2021 de la SGFG	77
D. Bilan de la SGFG.....	77
Résolutions de l'Assemblée Générale	84
Liste des encadrés :	
Encadré n°1 : Travaux du Conseil d'Administration en 2021	11
Encadré n°2 : Cadre de la solvabilité et du ratio de liquidité des banques participatives	37
Encadré n°3 : Coopératives financières	42
Encadré n°4 : missions assignées à la SGFG	48
Encadré n°5 : principales dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib relative au Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives	61



Liste des graphiques :

Graphique n°1 : Solde budgétaire dans les principales économies avancées (en % du PIB)	14
Graphique n°2 : Dette publique dans les principales économies avancées (en % du PIB)	14
Graphique n°3 : Contribution des composantes de la demande à la croissance (en points de pourcentage).....	18
Graphique n°4 : Revenu national brut disponible.....	19
Graphique n°5 : Epargne nationale	19
Graphique n°6 : Evolution de l'inflation (en %)	21
Graphique n°7 : Contributions à l'inflation (en points de pourcentage)	21
Graphique n°8 : Balance commerciale.....	23
Graphique n°9 : Avoirs officiels de réserve.....	24
Graphique n°10 : Position structurelle de liquidité.....	25
Graphique n°11 : Evolution du nombre de comptes bancaires.....	27
Graphique n°12 : Répartition des comptes bancaires ouverts par type	27
Graphique n°13 : Pyramide des âges des PP titulaires de comptes.....	28
titulaires de comptes par type.....	28
Graphique n°14 : Evolution du crédit octroyé par les banques	29
Graphique n°15 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques	30
Graphique n°16 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	31
Graphique n°17 : Evolution du taux des créances en souffrance.....	31
- Sur base sociale (en%) -	31
Graphique n°18 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	32
Graphique n°19 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques	32
Graphique n°20 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams).....	33
Graphique n°21 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %.....	33
Graphique n°22 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	33
Graphique n°23 : Evolution de la structure des fonds propres prudentiels des banques - Base sociale (en %).....	34
Graphique n°24 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale.....	35
Graphique n°25 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %).....	35
Graphique n°26 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams).....	36
Graphique n°27 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2021	39
Graphique n°28 : Ventilation des dépôts par tranche et par déposant.....	40



Liste des tableaux :

Tableau n°1 : Croissance économique dans le monde (en %)	13
Tableau n°2 : Solde du compte courant dans le monde (en % du PIB)	16
Tableau n°3 : Valeur ajoutée aux prix de l'année précédente.....	20
Tableau n°4 : Principaux indicateurs des finances publiques	22
Tableau n°5 : Principales rubriques de la balance des paiements*	24
Tableau n°6 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés.....	26
Tableau n°7 : Répartition des Personnes Physiques (PP)	28
Tableau n°8 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale	38
Tableau n°9 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2021	40



Dépôt légal : 2017PE0084

ISSN : 2605-5953